COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Dunkerque Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....2

PARTIE I. LES ACTIONS DU TERRITOIRE EN CHIFFRES : GRANDES MASSES ET GRANDS EQUILIBRES 4

A. Présentation du territoire communautaire et de son projet..... 5

B. Les grandes masses du CFU 2024 8

C. Les grands équilibres du budget 11

PARTIE II. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE..... 13

A. Des recettes de fonctionnement qui poursuivent leur dynamique..... 14

B. Des dépenses de fonctionnement en augmentation contrôlée..... 22

C. Les soldes d'épargne 32

PARTIE III. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT..... 34

A. Des dépenses d'investissement toujours soutenues 36

B. Le mode de financement des investissements marqué par un recours à l'emprunt à la baisse..... 45

C. La dette et sa gestion : un endettement en augmentation mais sécure..... 46

PARTIE IV. LE PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA CUD.....58

A. Les délégations de service public.....59

B. Les sociétés.....60

INTRODUCTION

Chaque année l'adoption du compte financier unique (ex compte administratif) est une étape importante de la vie communautaire. Il permet à la collectivité de mesurer l'exécution réelle des prévisions budgétaires adoptées par le Conseil communautaire.

Conformément au projet de territoire, l'année 2024 aura été plus particulièrement marquée par la préparation et le soutien à l'implantation de gigafactories, l'aide au développement de la plate-forme industrialo-portuaire, la rénovation et l'aménagement de voiries et d'espaces publics ou encore la poursuite de la politique de renouvellement urbain et de rénovation urbaine.

Ces différentes actions traduisent l'action volontariste de la Communauté Urbaine de Dunkerque en faveur du développement de son territoire afin de préparer les enjeux de demain et d'être à la hauteur des défis climatiques, environnementaux, sociaux, économiques et démocratiques qui l'attendent.

Comme les années précédentes, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été recalculé à l'aide de nouveaux mécanismes permettant une valorisation de cette dotation versée aux communes. Par ailleurs, la CUD continue de prendre en charge la totalité du fonds de péréquation intercommunal, avec déduction d'un montant égal de la DSC des communes, et aura également attribué la quasi-totalité de l'enveloppe de fonds de concours prévue.

Ces évolutions continuent d'être intégrées et pilotées annuellement dans le cadre de la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

Cette année, en application de la loi de finances pour 2024, le CFU comporte une nouvelle annexe dite « annexe environnementale des collectivités locales » qui a vocation à mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cet état présent les dépenses d'investissement qui contribuent négativement ou positivement à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Pour 2024, seules certaines dépenses d'investissement sont concernées (17 natures) et cette évaluation doit progressivement s'étendre.

Partie I.

Les actions du territoire en chiffres : Grandes masses et grands équilibres du compte financier unique 2024

PRESENTATION DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE ET DE SON PROJET

PRESENTATION DU TERRITOIRE

Carte d'identité

Population DGF: 200 629 habitants

Date de création : 21 octobre 1968

Nature juridique : EPCI à fiscalité propre

61 conseillers et conseillères communautaires

Superficie : 306,73 km²

Nombre de communes : 17

Chiffres clés 2024

Le budget : 640 M€

Les dépenses de fonctionnement :482 M€

Les dépenses d'investissement (équipement) : 121M€

Reversement aux communes : 144 M€

Dont attribution de compensation : 92,5 M€

Dont DSC : 51,5M €

Le montant des annuités d'emprunts : 43 M€

Dette au 31/12 : 554M€

Nombre de budgets : 7 budgets dont 6 budgets annexes

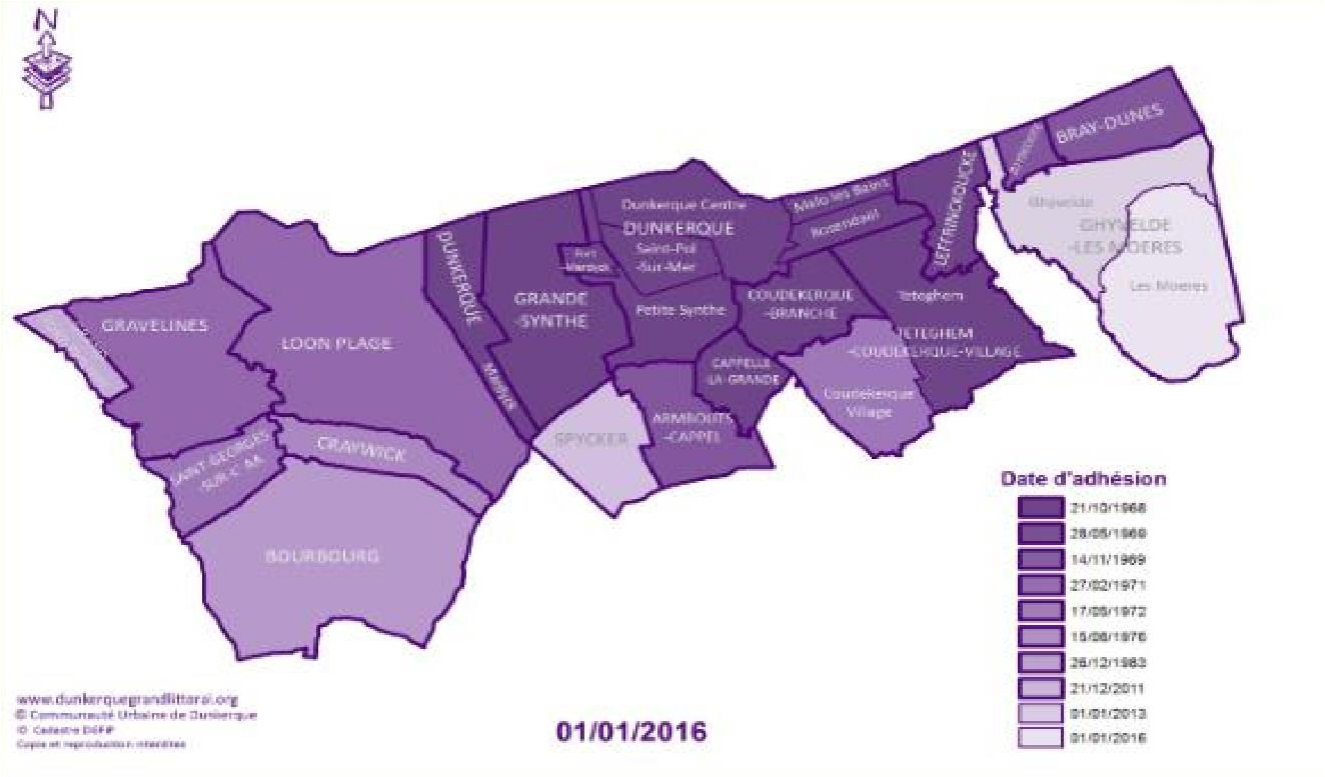

Le projet de territoire présenté au conseil communautaire du 09/02/2023 s'articule autour des axes suivants qui guident l'action communautaire :

Axe 1 : Conforter l'attractivité retrouvée de notreterritoire

Après une période de baisse de sa population et une image négative véhiculée de notre territoire, (industrie…), celui-ci a inversé cette représentation pour continuer sondéveloppement grâce à :

- Une politique active de diversification économique, propice à attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux emplois.
- Une politique d'aménagements urbains soucieuse de solidarité, pour le bien-être de ses habitants et pour en attirer de nouveaux.
- Des initiatives d'envergure régionale et nationale de nature à faire rayonner notre territoire au-delà de ses frontières.

L'ensemble de ces leviers contribue à renforcer l'attractivité du dunkerquois.

Axe 2 : Faire preuve d'audace et d'innovation en faveur de la transition écologique, énergétique et sociale

L'enjeu est de préparer les mutations, gérer les transitions et inventer le territoire de demain.

- D'une part en améliorant le cadre de vie (en accélérant l'intégration dans nos politiques publiques des enjeux de santé, d'environnement, etc, …),
- D'autre part en répondant aux impératifs de la transition écologique et du développement durable.

Axe 3 : Faire société à toutes les échelles du territoire

L'enjeu est de créer et recréer du lien social et le collectif à toutes les échelles de quartiers de l'agglomération. De la gouvernance avec les partenaires du territoire, aux politiques événementielles, il convient d'amplifier le développement de la participation citoyenne et des démarches d'éducation populaire.

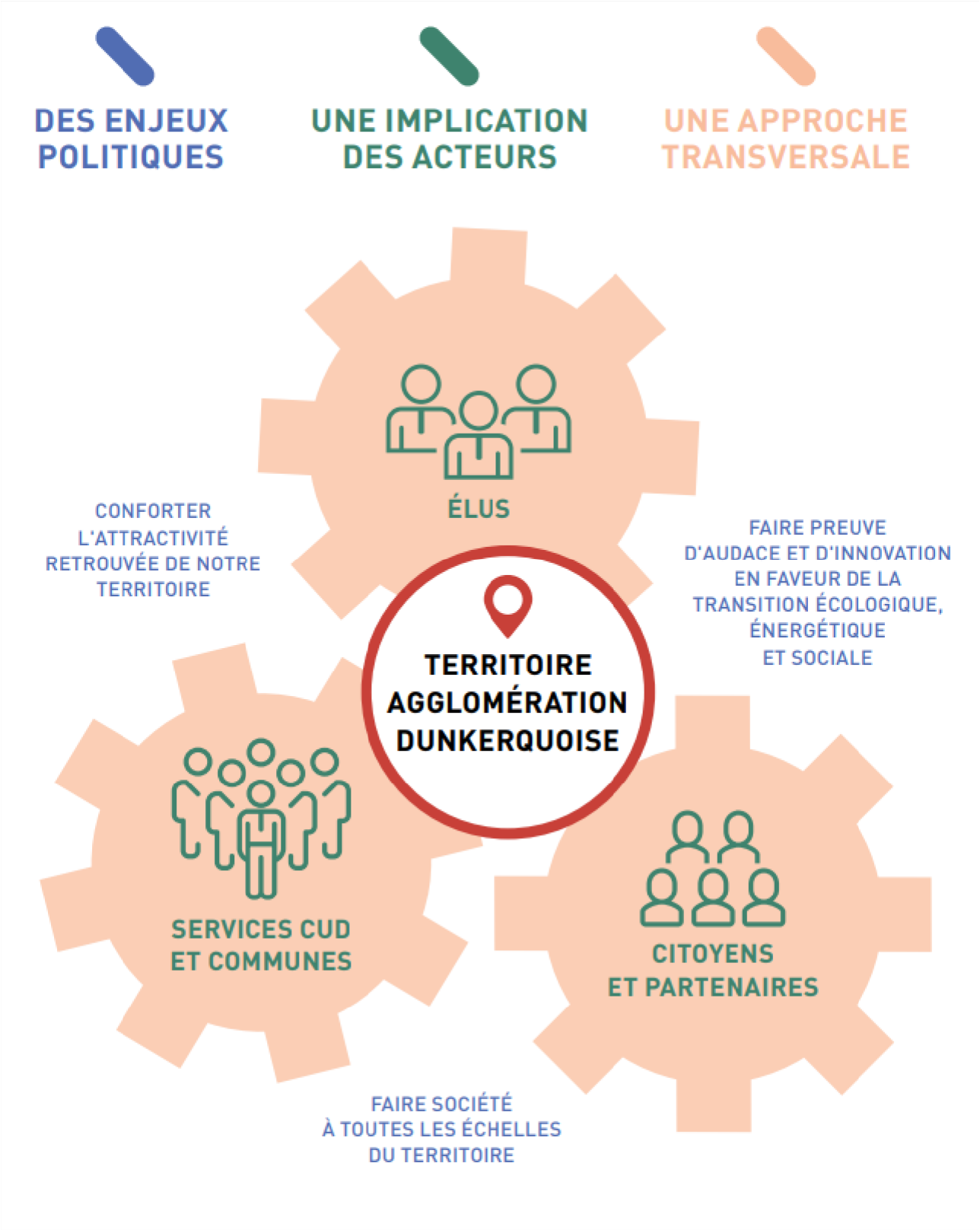
DES ENJEUX POLITIQUES
UNE IMPLICATION DES ACTEURS
UNE APPROCHE TRANSVERSALE
ÉLUS
CONFORTER L'ATTRACTIVITÉ RETROUVÉE DE NOTRE TERRITOIRE
FAIRE PREUVE D'AUDACE ET D'INNOVATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET SOCIALE
TERRITOIRE AGGLOMÉRATION DUNKERQUOISE
SERVICES CUD ET COMMUNES
CITOYENS ET PARTENAIRES
FAIRE SOCIÉTÉ À TOUTES LES ÉCHELLES DU TERRITOIRE

LES GRANDES MASSES DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Les grandes masses du Compte Financier Unique 2024 témoignent d'une année au programme d'investissement ambitieux.

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 558M€. Elles sont en augmentation de 3,6%. Les dépenses de fonctionnement atteignent 482M€ soit une hausse de 0,6%. En conséquence, la Communauté urbaine de Dunkerque enregistre une augmentation de l'épargne brute de 27%. L'épargne brute atteint 76M€ en 2024 au lieu de 59,5M€ en 2023, soit un niveau qui permet la poursuite du programme d'investissement ambitieux défini pour ce mandat.

- Grâce aux recettes propres d'investissement (24M€) et aux nouveaux emprunts (62M€), la Communauté urbaine de Dunkerque a pu financer ses investissements, en diminution de 10% par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par l'aide directe à l'implantation des gigafactories avec la subvention à titre exceptionnelle versée à la société VERKOR de 30M€ en 2023 et qui ne s'est donc pas répétée en 2024.

Présentation illustrée des dépense et recettes sur une base de 1000€

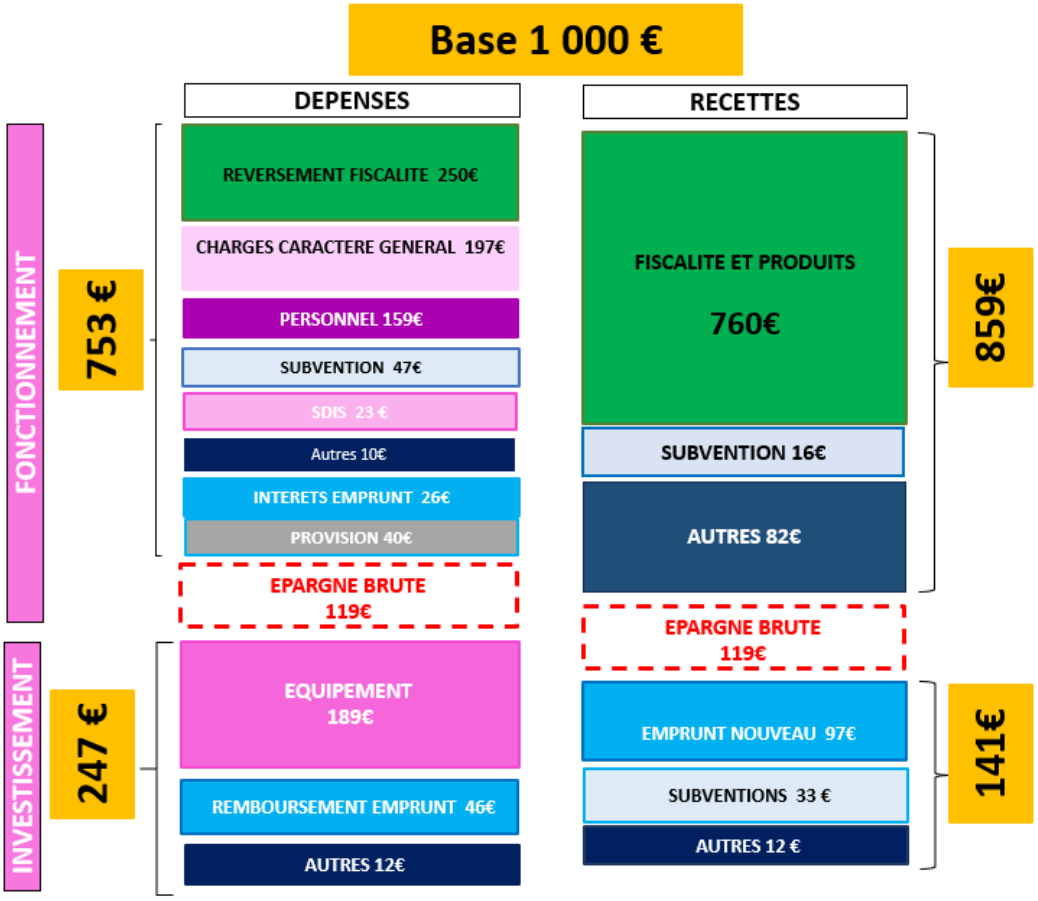

Sur une dépense de 1000€, 753€ concerne des dépenses de fonctionnement contre 247€ de dépenses d'investissement dont 46€ de remboursement d'emprunt.

Sur 1000€ de recettes, 859€ concernent des recettes de fonctionnement dont 761€ de fiscalité contre 141€ de recettes d'investissement dont 97€ d'emprunts nouveaux.

Vue synthétique des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets

(mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus)

Budgets (en Millions d'euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL	Répartition en %
Budget Principal	**358,07**	**119,15**	477,22	74,52%
Budgets Annexes	**124,01**	**39,15**	163,16	25,48%
Assainissement	7,12	14,29	21,41	3,34%
Ordures ménagères	46,15	13,80	59,95	9,36%
Transports	66,67	7,10	73,77	11,52%
GEMAPI	4,06	3,90	7,96	1,24%
ZAC	0,00	0,00	0,00	0,00%
Photovoltaïque	0,01	0,06	0,07	0,01%
TOTAL	482,08	158,30	640,38	100,00%

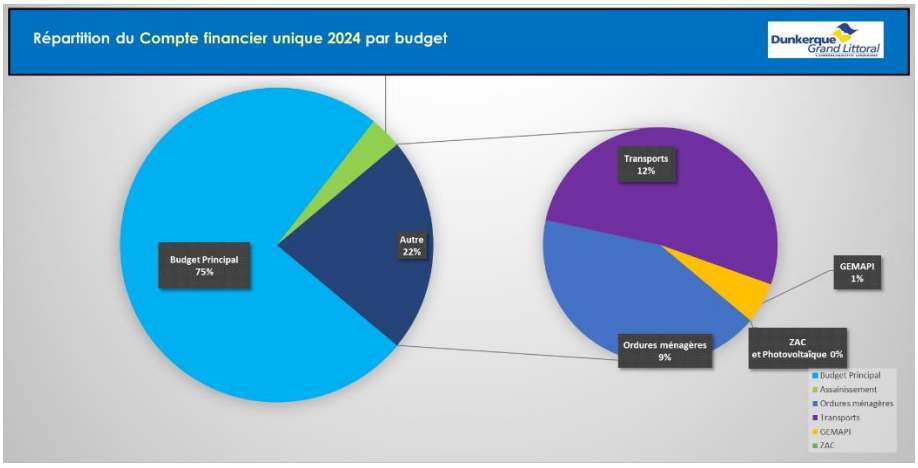

Budgets (en Millions d'euros)	Recettes de fonctionnement	Recettes d'investissement	TOTAL	Répartition en %
Budget Principal	**436,804**	**65,405**	502,21	77,26%
Budgets Annexes	**121,320**	**26,526**	147,85	22,74%
Assainissement	16,329	4,307	20,64	3,17%
Ordures ménagères	44,088	9,626	53,71	8,26%
Transports	55,938	8,878	64,82	9,97%
GEMAPI	4,960	3,657	8,62	1,33%
Photovoltaïque	0,006	0,058	0,06	0,01%
TOTAL	558,12	91,93	650,06	100,00%

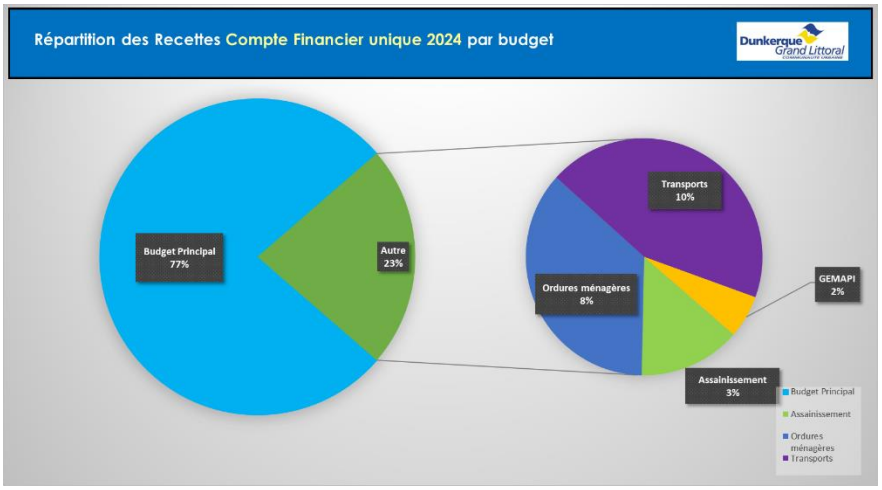

LES GRANDS EQUILIBRES

Fonctionnement

Indicateurs	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	Variation 23-24	Variation 23-24 (%)
Epargne brute	56,510	59,517	76,044	16,527	27,8%
Epargne nette	26,002	30,822	46,718	15,896	51,6%
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	0,000	0,000	0,0%
Résultat cumulé	29,271	28,705	40,023	11,318	39,4%

	Nature		Catégorie détaillée	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	Variation 23-24	Variation 23-24 (%)
SECTION DE FONCTIONNEMENT	**Recette**	**Totaux**		**490,226**	**544,514**	**565,974**	**21,460**	**3,9%**
		Réel	**Totaux**	**486,340**	**538,495**	**558,124**	**19,629**	**3,6%**
			Fiscalité directe - Dotation -Subvention fiscales - AC- TE	359,065	369,778	375,143	5,365	1,5%
			Délégation de service public transport	3,600	36,188	5,183	-31,005	-85,7%
			Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	30,858	32,681	34,021	1,340	4,1%
			Versement mobilité	36,305	41,973	45,161	3,188	7,6%
			Subventions	5,700	7,379	10,707	3,328	45,1%
			Autres produits (autres produits+ventes produits div	18,391	16,057	53,627	37,570	234,0%
			Redevance assainissement	14,106	14,713	14,630	-0,083	-0,6%
			FPIC encaissé	5,600	5,241	5,080	-0,161	-3,1%
			Subventions et primes à reverser	0,850	0,974	0,969	-0,005	-0,5%
			Taxe GEMAPI	3,396	3,399	3,446	0,047	1,4%
			Produits exceptionnels	7,719	8,865	6,981	-1,884	-21,3%
			Produits financiers	0,475	1,247	3,176	1,929	154,7%
			Reprise de provision	0,275	0,000	0,000	0,000	0,0%
		Ordre	**Totaux**	**3,886**	**6,019**	**7,850**	**1,831**	**30,4%**
			Opérations d'ordre	1,100	1,185	1,122	-0,063	-5,3%
			Autres opérations d'ordre	2,786	4,834	6,728	1,894	39,2%
	Dépense	**Totaux**		**460,955**	**515,805**	**519,712**	**3,907**	**0,8%**
		Réel	**Totaux**	**429,830**	**478,978**	**482,087**	**3,108**	**0,6%**
			Reversement aux communes	162,999	150,400	144,359	-6,041	-4,0%
			Charges de personnel	78,072	94,704	101,960	7,255	7,7%
			Délégation de service public transport	58,153	91,824	65,577	-26,247	-28,6%
			Charges du service public	54,281	62,151	60,435	-1,716	-2,8%
			Subventions	29,979	29,921	30,395	0,474	1,6%
			Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	17,490	17,502	15,906	-1,596	-9,1%
			SDIS	13,545	14,332	14,811	0,479	3,3%
			Frais financiers	8,902	13,568	16,969	3,401	25,1%
			Autres dépenses	3,008	4,078	5,708	1,630	40,0%
			Charges exceptionnelles	0,392	0,182	0,401	0,219	120,4%
			Provisions	3,009	0,316	0,030	-0,286	-90,4%
				0,000	0,000	25,536	25,536	0,0%
		Ordre	**Totaux**	**31,125**	**36,827**	**37,626**	**0,799**	**2,2%**
			Amortissement	23,648	23,705	24,771	1,066	4,5%
			Opération d'ordre	0,977	0,983	0,983	0,000	0,0%
			Autres opérations d'ordre	6,500	12,139	11,872	-0,267	-2,2%

Investissement

Indicateurs	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	Variation 23-24	Variation 23-24 (%)
Résultat investissement reporté	-15,518	-16,022	-28,136	-12,114	75,6%
Affectation de résultat	33,181	29,271	28,705	-0,566	-1,9%
Besoin de financement	-37,590	-39,655	-37,914	1,741	-4,4%

	Nature		Catégorie détaillée	2022 (M€)	2023 (M€)	2024 (M€)	Variation 23-24	Variation 23-24 (%)
SECTION INVESTISSEMENT	Recette	**Totaux**		**92,989**	**158,726**	**158,426**	**-0,299**	**-0,2%**
		Réel	**Totaux**	**61,351**	**112,569**	**91,930**	**-20,638**	**-18,3%**
			Emprunts	42,425	91,204	62,817	-28,387	-31,1%
			FCTVA	5,396	6,043	7,701	1,658	27,4%
			Subventions	11,259	12,481	13,922	1,441	11,5%
			Autres recettes	0,557	1,640	4,212	2,572	156,8%
			Taxe d'aménagement	0,885	0,853	2,931	2,078	243,6%
			Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348	0,000	0,0%
			Avances remboursables et participations	0,481	0,000	0,000	0,000	0,0%
		Ordre	**Totaux**	**31,638**	**46,157**	**66,496**	**20,339**	**44,1%**
			Amortissement	23,647	23,704	24,765	1,061	4,5%
			Opération d'ordre	7,991	22,453	41,731	19,278	85,9%
	Dépenses	**Totaux**						
		Réel	**Totaux**	**120,040**	**178,018**	**158,301**	**-19,717**	**-11,1%**
			Dépenses d'équipement	73,909	92,396	101,237	8,841	9,6%
			Remboursement de la dette	30,508	28,695	29,326	0,631	2,2%
			Subventions d'équipement	14,935	48,985	19,967	-29,018	-59,2%
			Autres dépenses	0,688	7,942	7,771	-0,171	-2,2%
		Ordre	**Totaux**	**4,400**	**15,349**	**36,476**	**21,127**	137,6%
			Opération d'ordre	4,400	15,349	36,476	21,127	137,6%

Partie II.

Analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI POURSUIVENT LEUR DYNAMIQUE

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées :

-des recettes fiscales,

-des dotations de l'Etat, les subventions,

-le FPIC, les attributions de compensations

-les taxes et redevances

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement, (hors flux croisés), s'élèvent en 2024 à 558,124M€ contre 538,495 M€ en 2023. Les recettes sont en progression de 3,65% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est issue principalement de la fiscalité et du versement mobilité.

Recettes réelles de fonctionnement en augmentation

2023-2024 : +19,63M€/+3,65%
2022-2023 : +17,56M€/+3,66%

L'évolution des recettes sera analysée par budget et non par structure de recettes car elles sont différentes d'un budget à l'autre.

Budget principal : des recettes en progression (+ 10,55%)

Recettes réelles de fonctionnement du Budget Communautaire (en M€)	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	En %
Fiscalité directe	104,052	111,345	115,549	4,204	*3,78%*
dotations compensation suppression TP	122,457	122,457	122,457		*0,00%*
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	129,411	132,765	133,665	0,901	*0,68%*
Subventions	3,620	2,543	3,023	0,480	*18,87%*
FPIC encaissé	5,600	5,241	5,080	- 0,160	*-3,06%*
Autres produits	8,908	9,453	45,713	36,260	*383,56%*
Produits exceptionnels	6,287	8,721	6,612	- 2,109	*-24,18%*
Attribution de compensation	1,277	1,618	1,881	0,263	*16,25%*
Produits financiers	0,228	0,857	2,740	1,883	*219,66%*
Taxe sur l'électricité	0,077	0,108	0,083	- 0,026	*-23,74%*
Total	**381,917**	**395,108**	**436,804**	**41,695**	***10,55%***

Les recettes réelles du budget principal connaissent une hausse globale de + 10,55 **% (+ 41,695 M€). Cette hausse est due par l'encaissement d'une recette exceptionnelle (+36,495 M€) suite au contentieux avec l'Etat sur la DCRTP.**

Il convient de rappeler que le budget principal, hors recettes exceptionnelles, est composé pour 65 % de dotations et compensations de l'Etat, les 35 % restants étant composés de recettes fiscales directes et d'autres recettes.

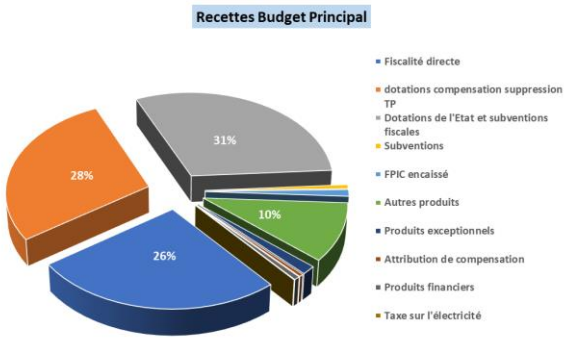

Les recettes fiscales en progression :

115,55 M€ (+ 4,204 M€ ; + 3,78%)

Le total des ressources issues de la fiscalité directe représente 115,55 M€, en augmentation de 4,2 M€ par rapport à 2023 :

- **La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** versée par les entreprises s'élève à 51,09 M€ (contre 48,84 M€ en 2023). Cette cotisation connaît une progression de + 4,6 % par rapport à 2023.

- **Les taxes "ménages"** (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur les propriétés non bâties) sont en légère baisse : 2,15 M€, contre 2,2 M€en 2023.

- **La fraction de TVA (ex-Taxe d'habitation sur les résidences principales) :** 23,70 M€ en 2024 contre 23,71 M€ en 2023.

Précision : En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales a totalement disparu. Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer en compensation une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation.

- **Fraction de TVA (ex-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprise (CVAE)) :** 17,39 M€ en 2024 contre 17,53 M€ en 2023, soit - 0,83%

Précision : jusqu'en 2022, la CVAE était versée aux collectivités territoriales : aux communes/EPCI à hauteur de 53 % et aux départements pour 47 %. Depuis le 1er janvier 2023, le produit de CVAE n'est plus reversé aux collectivités territoriales ; en contrepartie, elles perçoivent une compensation par l'attribution d'une fraction de la TVA.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** (IFER) : 15,37 M€ en 2024 contre 14,94 M€ en 2023, soit + 2,91%

- **Les rôles supplémentaires** s'établissent à 2,14 M€ en 2024, contre 0,98 M€ en 2023.

- Les recettes de **la taxe sur les surfaces commerciales** (TASCOM) s'élèvent à 3,14 M€ en 2023 contre 3,72 M€ en 2024, soit + 18,40 %.

REPARTITION FISCALE 2024

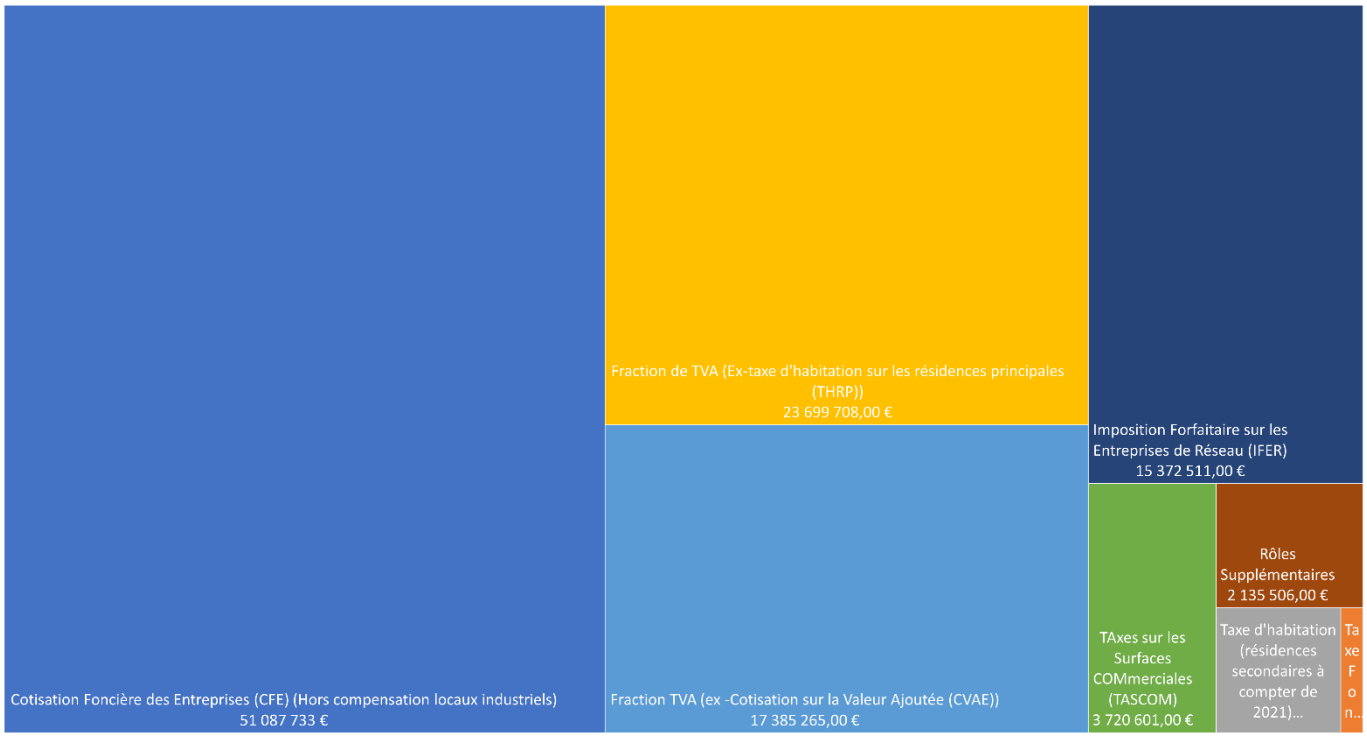

Les dotations en progression :

255,876 M€ (+0,944M€ ; +0,371%)

Les dotations de compensation au titre de la suppression de la taxe professionnelle restent stables

Elles concernent le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 122,457 M€, en stabilité par rapport à 2023.

Les dotations de l'Etat et compensations fiscales augmentent légèrement

Elles regroupent, pour un montant de 133,665 M€ (+0,68% par rapport à 2023), les éléments suivants:

- La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) diminue pour atteindre 64,333 M€ contre 64,406 M€ en 2023, soit –0,072 M€,
- **La Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est, pour rappel, composée de la dotation d'intercommunalité (DI) et de la dotation de compensation (DC). La DGF poursuit son recul en 2024 : 32,247 M€ contre 32,381 M€ en 2023, soit -0,134 M€, soit - 0,41 %. Cette diminution aurait pu être plus importante mais, depuis la Loi de Finances 2019 et la réforme de la DI, la CUD n'a pas subi de baisse de cette composante et même, grâce à son Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) optimisé, a connu une nouvelle évolution à la hausse, plafonnée toutefois à 10 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation ne permet toutefois pas d'absorber la diminution qui perdure sur la dotation de compensation (DC) qui constitue la deuxième composante de la DGF.
- **Compensation d'exonération locaux industriels :** à compter de 2021, la valeur locative des établissements industriels est réduite de moitié. L'Etat verse ainsi une compensation à hauteur de cette exonération. En 2024, cette compensation atteint 36,409 M€ contre 35,307M€, soit + 3,12 %.
- **Les "autres" compensations de l'Etat** s'établissent en 2024 à 0,429 M€, contre 0,380 M€ en 2023.

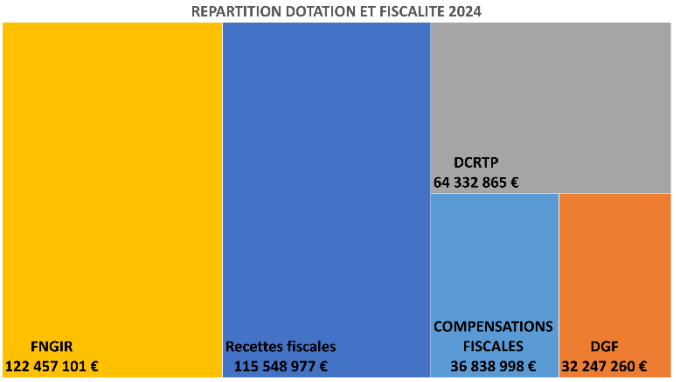

Les subventions reçues en augmentation

3,023 M€ (+0,480M€ ; +18,87%)

Elles ont été versées à hauteur de 3,023 M€ en 2024, en hausse de 0,48 M€ par rapport à 2023 (2,54 M€).

Elles reprennent les subventions relatives à la mise en œuvre de projets, comme l'objectif de la neutralité carbone en 2030 ou la politique agricole et alimentaire.

SUBVENTION PAR OPERATION 2024

En K€

OPERATION	2024
AIRE D'ACCUEIL DE DUNKERQUE PETITE SYNTHE FONCTIONNEMENT	0,018
AIRE D'ACCUEIL DE GRANDE SYNTHE FONCTIONNEMENT	0,024
AIRE D'ACCUEIL DE TETEGHEM FONCTIONNEMENT	0,018
ARCHIVES SERVICE COMMUN	0,004
ASSISES DE LA JEUNESSE	0,006
CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE D'AGGLO (CLEA)	0,067
DEVELOPPEMENT DU TOURISME FONCTIONNEMENT	0,139
ESCALE GRANDS VOILIERS EDITION 2025	0,100
GESTION MIGRATOIRE	0,368
HALLE AUX SUCRES LEARNING CENTER VD - FONCTIONNEMENT	0,060
LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	0,010
LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE (ANAH)	0,005
MAINTIEN DANS L'EMPLOI AGENTS SITUATION DE HANDICAP FONCT	0,024
NPNRU FONCTIONNEMENT	0,537
OBJECTIF 2030 NEUTRALITE CARBONE	0,300
OBSERVATOIRE DU TOURISME	0,010
OPERATION GRAND SITE FONCTIONNEMENT	0,079
PALAIS DE L'UNIVERS ET DES SCIENCES FONCTIONNEMENT	0,009
PERSONNEL CUD	0,333
POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE	0,465
PROJECT LUMACTE	0,094
PROJET TRANSFRONTALIER VEDETTE FONCTIONNEMENT	0,025
PROJETS NUMERIQUES D'AGGLO	0,029
SENSIBILISATION AUX ECONOMIES D'ENERGIE FONCTIONNEMENT	0,009
SIGNALISATION TRICOLORE FONCTIONNEMENT	0,002
SUBVENTIONS DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE FONCTIONNEMENT	0,044
SUBVENTIONS EDUCATION - JEUNESSE FONCTIONNEMENT	0,010
SUBVENTIONS RELATIONS INTERNATIONALES FONCTIONNEMENT	0,207
VIE CULTURELLE D'AGGLOMERATION FONCTIONNEMENT	0,030
TOTAL	**3,023**

Le FPIC encaissé en diminution

5,080M€ (- 0,160M€ : -3,06%)

Pour rappel, un ensemble intercommunal (EPCI + CUD) peut être à la fois bénéficiaire et contributeur. C'est le cas pour notre territoire.

La CUD a perçu du FPIC à hauteur de 5,08 M€ contre 5,241 M€ en 2023, soit –3,06 %.

NB : le FPIC consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. Un ensemble intercommunal peut ainsi être à la fois contributeur et bénéficiaire de ce fonds. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI et l'ensemble de ses communes membres, dans un second temps entre les communes membres.

Les autres produits et produits exceptionnels

53,325 M€ (+34,151 M€ : +187,91%)

Les **autres produits**, qui regroupent par exemple les loyers, les redevances de réseaux, les mises à disposition, sont en hausse à 45,713 M€ contre9,453 M€ en 2023 (soit +36,260 M€). Les **produits exceptionnels** connaissent une diminution à 6,612 M€ contre 8,721 M€ en2023 (soit - 2,109 M€)

Cette hausse s'explique essentiellement par l'encaissement du produit lié au contentieux relatif au FNGIR et DCRTP des sociétés Arcelor (26,486 M€) et Poliméri (10,010 M€).

L'attribution de compensation en légère progression

1,881M€ (+0,263M€ ; +16,25%)

Il s'agit de la contrepartie des transferts de charges à la collectivité consécutivement à des mutualisations, services communs, transferts de compétences.

Les produits financiers en augmentation

2,740M€ (+ 1,883M€)

Comptabilisés à 2,740 M€ en 2024 contre 0,857 M€ en 2023.

Ils correspondent essentiellement aux produits financiers encaissés dans le cadre d'opérations de gestion active de la dette (swap et options) ainsi que la rémunération sur garantie d'emprunt liée à l'entreprise VERKOR.

La taxe sur la consommation finale d'électricité

0,083M€ (-0,026 M€ ; -23,74%)

Elle est perçue et reversée, depuis 2016, par la communauté urbaine, uniquement pour les communes de moins 2 000 habitants. Ces recettes s'élèvent en 2024 à 0,083 M€ contre 0,108 M€ en2023.

Budget ordures ménagères : des recettes en augmentation (+5,83%)

Recettes fonctionnement budget Ordures Ménagères	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	Evolution %
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	30,858	32,681	34,022	1,341	4,10%
Participation du budget principal	7,432	10,790	6,294	- 4,497	-41,67%
Ventes - produits divers	8,706	5,491	7,283	1,793	32,65%
Produits financiers et exceptionnels	0,335	0,363	0,460	0,097	26,61%
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	0,073	3,122	2,323	- 0,799	-25,60%
Sous total recettes réelles	**47,404**	**52,448**	**50,382**	**- 2,066**	**-3,94%**
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	**39,972**	**41,657**	**44,088**	**2,431**	**5,83%**

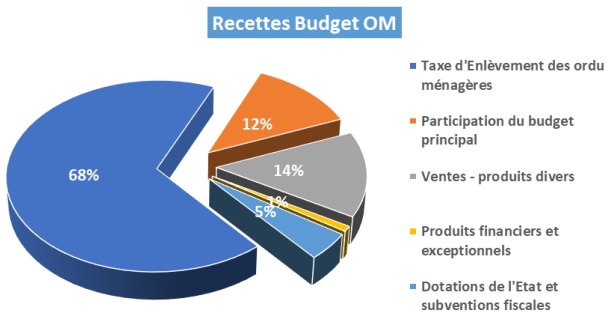

Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en hausse à 44,088 M€ (hors subvention du budget principal) en 2024. Cette différence s'explique par :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2024 à 34,022 M€ (contre 32,681 M€ en 2023).

Le produit de cette taxe augmente de 1,34 M€ soit + 4,1 %.

Le taux de la taxe ayant été maintenu (17,78 %), cette hausse s'explique en partie par le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases.

Le poste **ventes et produits divers** en augmentation à 7,283 M€ contre 5,491 M€ en 2023, soit +1,793 M€. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des CVE et CVO (électricité, compost, …) et de l'organisme de soutien « Citéo » (ex éco- emballage et éco folio).

Les dotations et subventions fiscales en diminution à 2,323 M€ contre 3,122 M€ en 2023, soit – 0,799 M€. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des subventions ADEME, subventions liées à la filière emballage … .

Pour couvrir les dépenses de l'exercice 2024, la **participation du budget principal** nécessaire à l'équilibre s'élève à 6,294 M€, en baisse de 41%.

Budget assainissement : des recettes en baisse (- 2,29%)

Recettes fonctionnement budget Assainissement	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	Evolution %
Redevance assainissement	14,106	14,713	14,630	- 0,083	-0,56%
Subventions et primes d'épuration	0,850	0,974	0,969	- 0,005	-0,52%
Autres produits, financiers et exceptionnels	1,370	1,025	0,730	- 0,296	-28,82%
Sous total recettes réelles	**16,327**	**16,712**	**16,329**	**- 0,38**	**-2,29%**

Près de 90 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**.

Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.

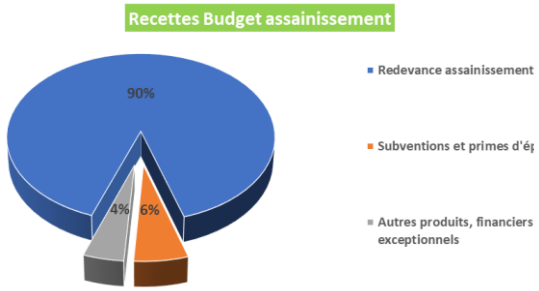

En 2024, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à 14,630 M€ contre 14,713 M€en 2023 soit une baisse de 0,083 M€.

Les autres produits du service (**primes d'épuration, autres produits**) sont, pour leur part, en diminution de 0,005M€.

Au final, les recettes du budget assainissement enregistrent une légère baisse de 0,38 M€ entre 2023 et 2024 corrélée à l'évolution de la redevance assainissement.

Budget Transports : des recettes en diminution (-30,16%)

Recettes fonctionnement budget Transport	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	Evolution %
Délégation de service public	5,187	36,188	5,183	- 31,005	-85,68%
Versement Mobilité	36,305	41,973	45,162	3,189	7,60%
Participation du budget principal	22,202	16,720	14,874	- 1,846	-11,04%
Subventions	1,980	1,674	1,720	0,046	2,73%
Autres produits et exceptionnels	0,243	0,254	3,873	3,619	1424,67%
Sous total recettes réelles	**65,918**	**96,810**	**70,812**	**- 25,998**	**-26,85%**
Sous total recettes réelles (hors flux croisés)	**43,715**	**80,089**	**55,938**	**- 24,152**	**-30,16%**

Les recettes du budget transport (hors subvention du budget principal) ont diminué de 24,152 M€ (hors flux croisées). Les recettes se décomposent comme suit :

- Le versement mobilité, qui contribue à hauteur de 64 % au budget transports, est dû par les entreprises et administrations embauchant plus de 11 salariés. Le taux appliqué sur la masse salariale est de 2% depuis le 1er juillet 2022 .Cette recette est constatée à hauteur de 45,162 M€ en 2024 .

- La ***participation du budget principal***,variable d'équilibre de ce budget, s'est avérée nécessaire pour un montant de 14,874M€ en 2024 contre 16,720 M€ en 2023 soit –11,04%.

- Les ***subventions*** reçues, ont été encaissées en 2024 pour un montant de 1,720 M€, elles restent stables par rapport à 2023. Ces subventions concernent, en 2024, la participation de la Région uniquement pour le transport des lycéens et collégiens, ainsi que le dispositif « TER MER »

- Les recettes relatives à la ***délégation de service public*** sont en baisse à 5,183 M€ soit –31,003 M€ par rapport à 2023. Cette diminution s'explique par la régularisation des écritures de TVA avec des montants équivalents en dépenses.

- ***Autres produits et exceptionnels*** : les recettes s'élèvent à 3,873 M€ contre 0,254 M€ soit une hausse de 3,619 M€. Cela s'explique en partie par la régularisation de la contribution forfaitaire 2019-2023 et de la reprise de provision pour risque.

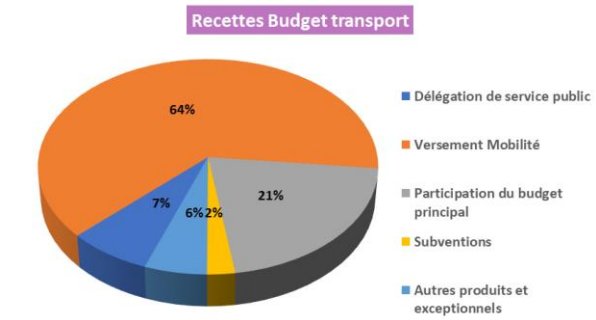

Budget GEMAPI : des recettes en progression (+0,75 %)

Recettes fonctionnement budget GEMAPI	2022	2023	2024	Evolution 2024 / 2023	Evolution %
Impôts et taxes	3,396	3,399	3,378	- 0,021	-0,62%
Subventions (compensations exonérations locaux industriels) et dotations	1,487	1,524	1,496	- 0,028	-1,82%
Produits exceptionnels			0,086	0,086	
Sous total recettes réelles	**4,883**	**4,923**	**4,960**	**0,037**	**0,75%**

68% des recettes du budget GEMAPI proviennent de la taxe GEMAPI. Contrairement à une taxe classique, la collectivité vote un produit qui est ensuite répartie fonction du produit des impôts directs perçus par la collectivité (CFE, TF, TH). En 2024, la CUD a voté un produit de 4 M€. Toutefois, comme pour la CFE, la valeur locative des locaux industriels a été réduite de moitié et donne lieu à une compensation. Par ailleurs, l'Etat a accordé une compensation pour la part relative à Taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Ainsi, le produit GEMAPI s'élève à 4,960 M€ dont 3,4 M€ au titre de la taxe.

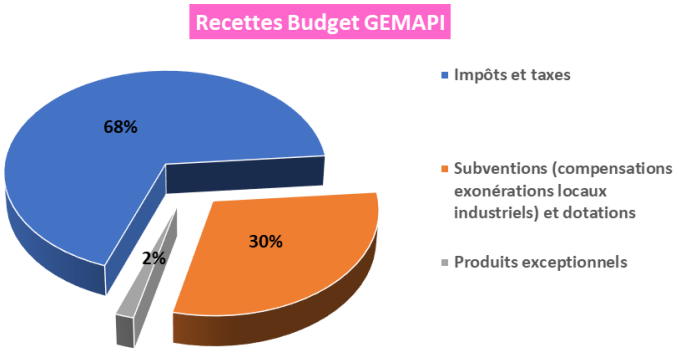

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN TRES LEGERE AUGMENTATION

L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses et par budget.

Elles concernent les dépenses courantes et ordinaires de de la collectivité notamment :

-le charges de personnel

-les subventions versées aux associations

-les charges à caractère général

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés) s'est quai-stabilisé en 2024. Avec une stabilisation des charges structurelles.

Dépenses réelles de fonctionnement en augmentation
2023-2024 : +3,1M€/+0,6%
2022-2023 : +49,1M€/+11,4%

Les charges structurelles stabilisées par rapport à 2023

Les charges de personnel en augmentation

78,91€ (+2,682€ ; +3,5%)

LIBELLES EN M€	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2024/2023	En %
BUDGET PRINCIPAL	59,501	76,287	83,381	7,094	9,30%
Mutualisation	*6,532*	*18,476*	*23,049*	*4,573*	
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	52,969	57,811	60,332	2,521	4,36%
BUDGET ORDURES MENAGERES	14,348	13,872	14,04	0,168	-3,32%
BUDGET ASSANISSEMENT	4,222	4,546	4,539	-0,007	7,67%
TOTAL Budgets	78,071	94,705	101,960	7,255	7,66%
TOTAL Budgets retraités périmètre constant	71,539	76,229	78,911	2,682	3,52%

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 7,25 M€ soit +7,66 % mais si on retraite ces dépenses du coût des services communs, l'augmentation n'est plus que de 2,6 M€ soit +3,52 %.

La masse salariale

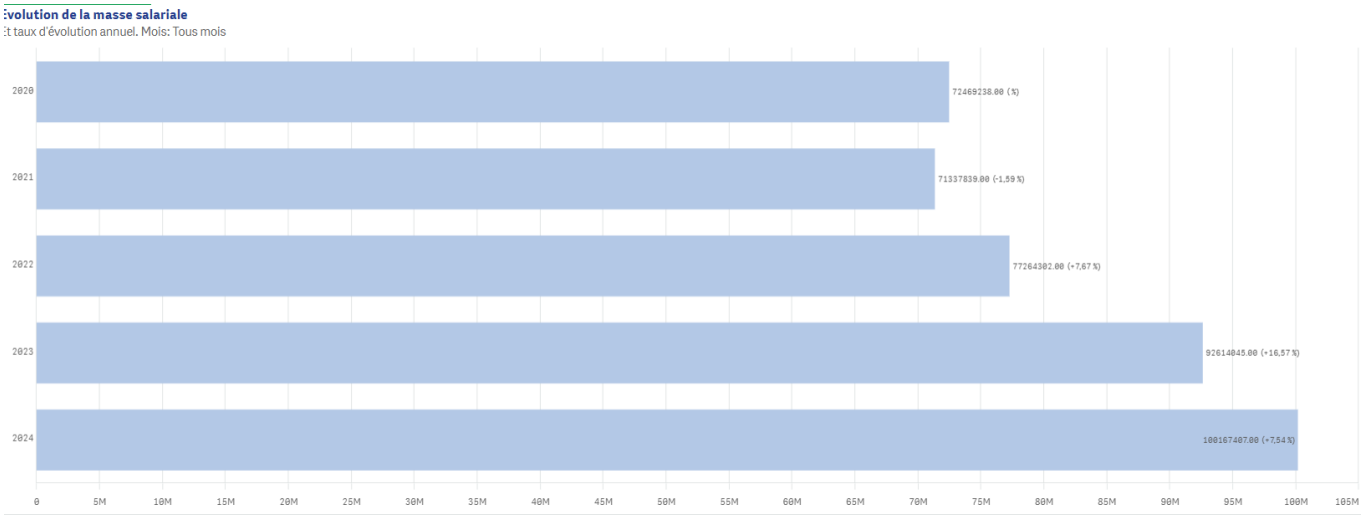

La composition de la masse salariale est la suivante :

TI+NBI	Autres rémunérations	Charges	Heures supp	Astreintes	Prévoyance
49 359 719€	22 731 140€	26 177 704€	768 922 €	131 842€	1 114 253€
49.22%	22.6%	26.1%	0.76%	0.13%	1.1%

Cette évolution est la conséquence de plusieurs éléments :

1/ Evolution des effectifs

Le solde entre les entrées et les sorties est de + 37 postes pour l'année 2024.
Ce solde ne prend pas en compte, les arrivées lors de création de service commun.

2/ Intégration des effectifs dans le cadre de la mutualisation

Cette évolution s'inscrit dans la continuité du processus de coopération et de mutualisation. Ainsi, l'intégration des agents de la ville lors de la création des services communs en 2024 représente 37 agents.

Aussi, l'ensemble des mutualisations réalisées à la date du 31 décembre 2024, se chiffrent à 53,2M€ (dont 49% du montant refacturés aux communes).
937 K€ correspondent à des dépenses de préfiguration compensées ou des mises à dispositions dans le cadre de parcours de mobilité VILLE-CUD, dispositif qui permet aux agents des collectivités Ville/CCAS et CUD de postuler sur les bourses internes.

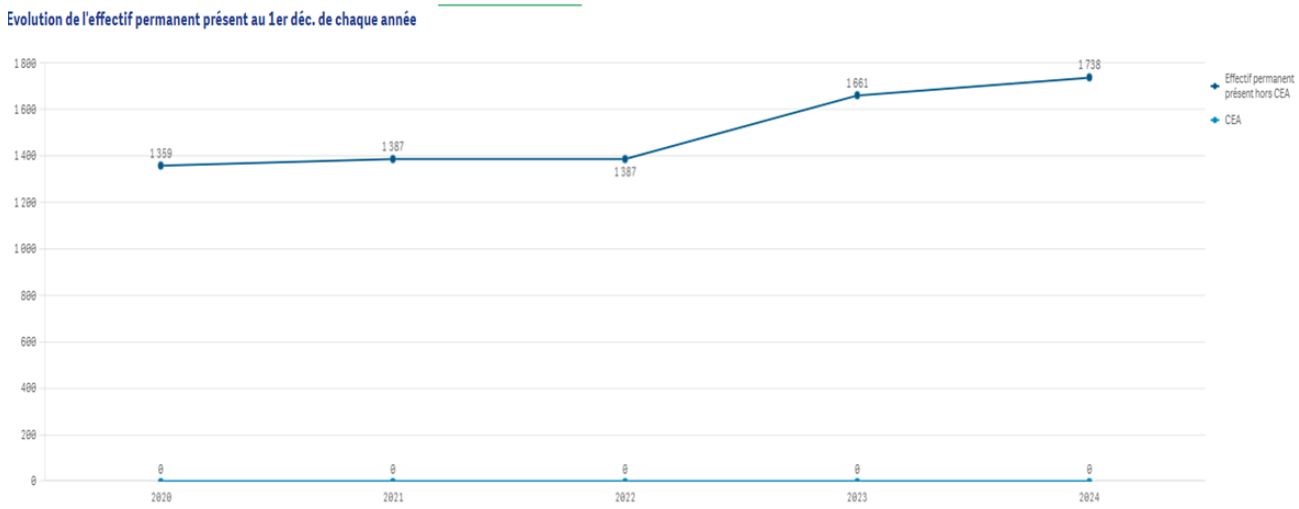

3/ Un recours aux contrats temporaires en augmentation

Sur le volet des recours aux contrats temporaires, pour du renfort, du remplacement ou pour des saisonniers, les dépenses 2024 sont en hausse (+8.02%) par rapport à l'exercice 2023.

L'évolution des contrats temporaires est passée de 58 ETP à 71,2 ETP entre 2023 et 2024.
La DGATET est la principale consommatrice des contrats temporaires (58,5% en 2024 contre 62,3% pour 2023).

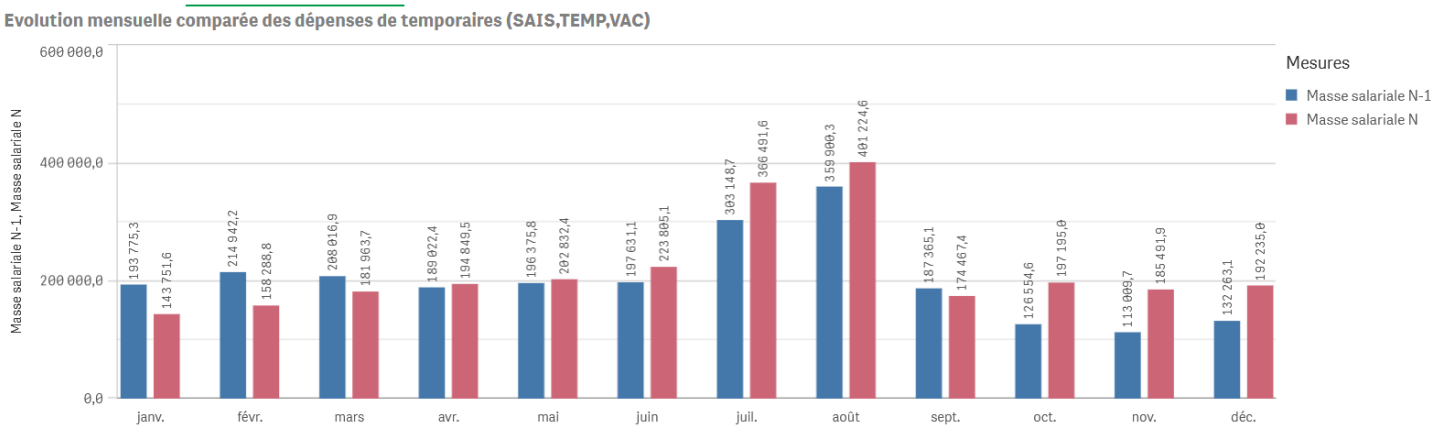

4/ La continuité du recours à l'apprentissage

Le budget consacré aux apprentis n'a cessé d'augmenter depuis 2017 atteignant en 2024 un réalisé de 344 777€. En 2024, 51 apprentis ont, sur tout ou partie de l'année, pu se former et travailler au sein de la communauté urbaine.

5/ Des dépenses exogènes

Face à une période d'inflation très marquée, une première augmentation de la valeur du point d'indice dans la fonction publique est intervenue en juillet 2023 à hauteur de 1,5%.

Le budget RH 2024 a donc été impacté par son application en année pleine, avec une dépense obligatoire de plus de 1,2M€.

L'année 2024 a également été impactée par la revalorisation des premiers grades de la catégorie B et C et l'augmentation de 5 points des grilles indiciaires pour l'ensemble des agents, pour un montant de 500 000 euros sur l'année 2024.

Il est à noter qu'il s'agit de mesures gouvernementales dont l'administration ne peut avoir la maîtrise et ce, sans compensation de l'Etat.

Les subventions en augmentation

31,745€ (+1,8M€ ; +6,1%)

LIBELLES En M €	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2024/2023	en %
BUDGET PRINCIPAL	27,405	27,671	28,576	0,905	3,27%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,208	0,227	0,413	0,186	82,09%
BUDGET TRANSPORT	0,192	0	0	0,000	0,00%
BUDGET ASSAINISSEMENT	0,036	0,075	0,075	0,000	0,00%
BUDGET GEMAPI	2,025	1,948	2,680	0,732	37,59%
TOTAL Budgets	29,866	29,921	31,745	1,824	6,10%

Ce poste de dépense correspond aux politiques événementielles, sport, culture…. Il est en augmentation de 6%.

Les charges à caractère général :

Une baisse liée à des diminutions sur les budgets annexes

60,435 (-1,71M€ ; -2,8%)

Elles se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service ainsi que des impôts, taxes et versements assimilées.

CHARGES A CARACTERE GENERAL*					
LIBELLES EN M€	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2024/2023	en %
BUDGET PRINCIPAL	24,505	27,497	29,226	1,729	6,29%
BUDGET ORDURES MENAGERES	25,807	31,410	28,089	-3,321	-10,57%
BUDGET ASSANISSEMENT	2,789	1,810	1,637	-0,173	-9,56%
BUDGET GEMAPI	0,811	1,172	1,203	0,031	2,65%
BUDGET TRANSPORT (hors DSP)	0,363	0,261	0,278	0,017	6,51%
BUDGET PHOTOVOTLTAIQUE	0,006	0,000	0,001	0,001	
TOTAL Budgets	54,281	62,150	60,434	-1,716	-2,76%
BUDGET TRANSPORT - DSP	58,153	91,824	65,577	-26,247	-28,58%

*hors budgets ZAC Loon-Plage, Photovoltaïque et transports hors DSP (évolutions non significatives)

Ces charges diminuent de 1,71M€ en 2024 essentiellement du fait de la diminution des coûts d'énergie.

L'évolution de ces charges doit être étudiée budget par budget, ceux-ci évoluant de manière différenciée.

Pour le budget principal, l'évolution de ces charges est en augmentation de : +1,72M€, soit +6,29%.

Les principales augmentations sont liées à **des événements conjoncturels :** Jeux Olympique Paris 2024, préparation Escale des grands voiliers, adaptation salle Jean Dewerdt suit à l'incendie de Sportica **(**+ 1M€).

Concernant le budget des ordures ménagères, la diminution des dépenses à caractère général en fonctionnement est de 3,3M€ en 2024, soit –10,5%. Cette diminution s'explique à par une optimisation du coût des contrats de prestations de services

Le budget assainissement, voit ses charges à caractère général diminuer de 173K€ (-9,5%)

Le budget GEMAPI, +31K€ soit +2,65%

On note une augmentation liée aux études relatives à la défense contre les inondations.

Les frais financiers : en hausse sur l'exercice 2024,

13,9M€ (+1,56M€ ; + 12,64%)

Face à une forte inflation, la Banque Centrale Européenne a mis fin en 2022 à la politique monétaire accommodante menée pendant plusieurs années qui avait permis d'abonder le marché de liquidités et de maintenir des taux très bas. **Le contexte de resserrement monétaire** (avec 10 hausses d'affiliée des taux directeurs de la BCE) s'est traduit à partir de juillet 2022, et surtout sur l'année 2023 par une forte hausse des taux courts (moyenne du taux de l'Euribor 3 mois constatée à -0,57% en 2021 contre respectivement 2,04% en 2022 et 3,24% en 2023) et des taux longs (moyenne du taux fixe hors marge constatée à 0,24% en 2021 contre respectivement à 2,04% en 2022 et 3,25% en 2023) associée à une hausse importante des marges bancaires qui a considérablement renchérie le coût de la dette de l'ensemble des collectivités territoriales.

Compte tenu d'une inflation globalement maîtrisée, les banques centrales, et notamment la Banque Centrale Européenne, ont pu amorcer au cours de l'exercice 2024 leurs cycles baissiers des taux directeurs. Cela s'est traduit en zone Euro par un recul des taux courts monétaires au cours du 2ème semestre 2024 (l'euribor 3 mois a débuté l'année à 3,91% pour la conclure à 2,71%) profitable à la dette souscrite à taux variable. Les conditions des nouveaux financements à taux fixes ne sont pas redescendues sur les niveaux qui prévalaient avant la remontée des taux, mais ont diminué également au cours de l'année 2024. **Les conditions de financement se sont donc globalement légèrement améliorées sur l'année 2024.**

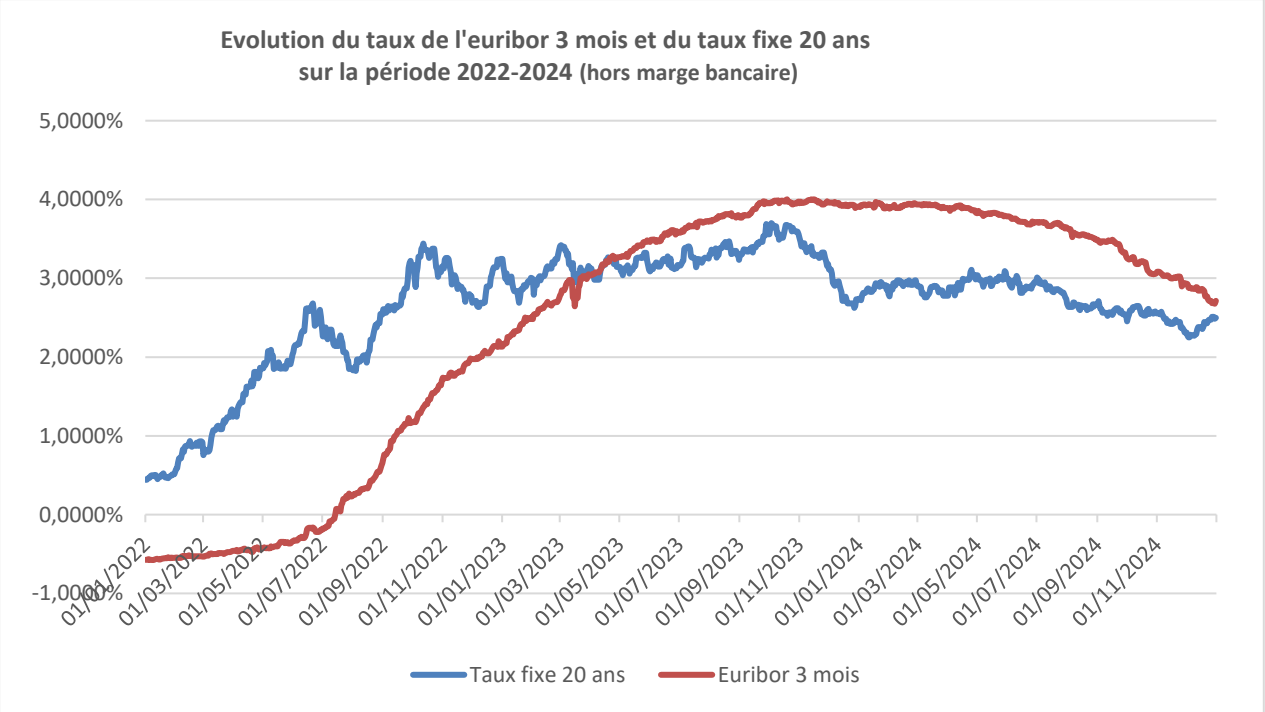

Si l'impact de la hausse des taux (qui a débuté mi-juillet 2022) a été neutre sur l'évolution des frais financiers nets constatés sur l'année 2022 à 8,43M€ (contre 8,46M€ en 2021), ceux-ci ont été constatés en forte hausse au terme de l'année 2023 à 12,34 M€ soit +3,91M€ (+46,38%).

Cette tendance haussière s'est poursuivie sur l'année 2024, les frais financiers nets ont ainsi progressés de +1,56M€ (12,64%) principalement au regard de l'évolution de l'endettement ces deux dernières années (+90M€).

Ceux-ci restent néanmoins contenus à 13,90M€, bénéficiant de produits financiers importants issus de la gestion de la dette et de la trésorerie de 2,625M€ (dont 0,913M€ au titre des opérations de swaps et options, dont 1,055M€ au titre de la rémunération de la garantie d'emprunt Verkor et 0,657M€ au titre des opérations de placement de trésorerie).

Evolution des frais financiers nets sur la période 2018-2024

(déduction faite des produits financiers)

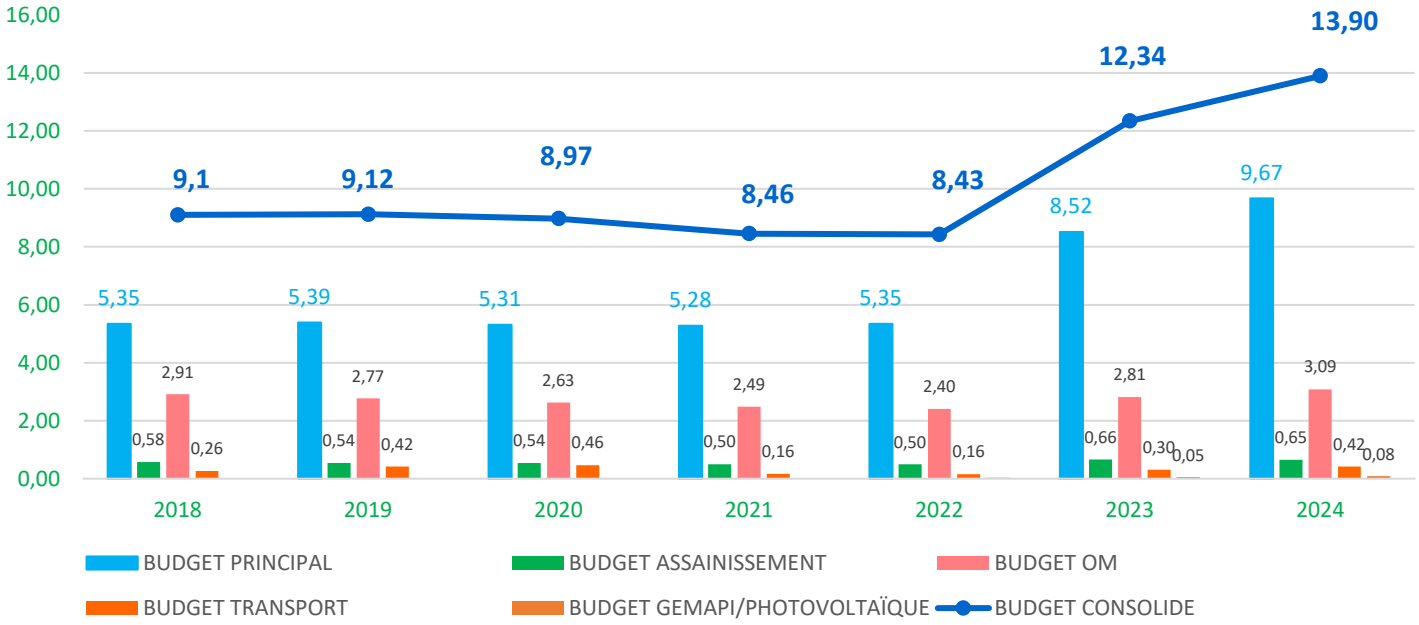

La dette et sa gestion, auxquelles sont liées les frais financiers, sont abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

Contingents et participations obligatoires : en stabilité

14,810M€ (+0,478M€ ; +3,34%)

Ce poste comprend la participation au SDIS (service d'incendie et de secours du département) en augmentation par rapport à 2023 où la participation était de 14,332M€.

La solidarité envers les communes : l'effort se poursuit

144,3M€ (-5,85M€ ; -3,9%)

La solidarité communautaire se poursuit au travers des reversements de fiscalité et des dotations aux communes : en 2024, 144 M€ ont été reversés aux communes membres pour environ 410 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi 35% du produit fiscal de la communauté qui est reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- 92,434 M€ au titre de l'attribution de compensation arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, en diminution de 5,781M€ par rapport à 2023. Cette baisse provient de l'actualisation des coûts des services communs (archives, garage, DSIM, ADS, DPSC, éclairage public…) et des nouveaux services communs créés. Elle s'accompagne du prélèvement sur la variation de la fiscalité des communes introduit dans le nouveau mécanisme de la DSC adopté en 2021.

- 51,832M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire ; en baisse apparente par rapport à 2023 (51,899 M€). Toutefois, en 2023, la CUD avait attribué aux communes une dotation exceptionnelle liée aux dépenses d'énergie à hauteur de 2 M€.

La contribution au fonds de péréquation horizontal (FPIC)

6,331M€ (-0,749M€ ; -10,58%)

Le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) a été créé en 2012.

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC, ce qui est le cas pour notre territoire.

A ce titre, la participation nette de la CUD est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à 6,331 M€ en 2024 (hors reprise part communes).

Pour rappel, la CUD a pris en charge, en 2017, le FPIC des communes, portant ainsi le montant 2024 à 10,825 M€.

Sans cette opération, le montant de la participation nette est ramené à 6,331M€, contre 7,08 M€ en 2023, en diminution de 0,749 M€.

		2022	2023	2024	Variation 2024 / 2023
FPIC NET					
CUD	PART CUD	- 6 951 083	- 7 080 483	- 6 331 425	749 058
	PART COMMUNES	- 4 938 945	- 5 180 882	- 4 494 151	686 731
	TOTAL	**- 11 890 028**	**- 12 261 365**	**- 10 825 576**	**1 435 789**
COMMUNES		**- 4 938 945**	**- 5 180 882**	**- 4 494 151**	**686 731**
DSC COMMUNES					
DSC		53 825 777	57 080 852	56 326 896	- 753 956
FPIC		- 4 938 945	- 5 180 882	- 4 494 151	686 731
DSC NETTE		**48 874 864**	**51 899 970**	**51 832 745**	**- 67 225**

Les charges exceptionnelles : une augmentation en 2024

401 K€ (+209K€ ; +120%)

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un peu volatile à l'évolution des dépenses. La moitié de la dépense est liée à l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

LES SOLDES D'EPARGNE

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2024, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à 76M€, en hausse de 16,5 M€ par rapport à 2023, soit un taux d'épargne de 13,6%. Au CA 2023, elle était constatée à 59,5 M€, avec un taux d'épargne de 11,1%.

Le taux d'épargne brute rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un **taux d'épargne brute de 13,6 % fin 2024, au-dessus du seuil minimum de 10% fixé par le pacte fiscal et financier pour la période 2021-2026.**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette (hors produits financiers). **Fin 2024, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 93 M€ contre 73,08 M€ en 2023.**

Le taux d'épargne de gestion, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette.

Le taux d'épargne de gestion était de 16,66 % fin 2024 et 13,57% fin 2023.

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financée. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. **L'épargne nette de la CUD s'élevait fin 2024 à 46,7€M. Fin 2023, elle était constatée à hauteur de 30,8M€, soit une augmentation de 15,8 M€ liée à une augmentation des recettes.**

Pour vérifier la santé financière de la collectivité, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la capacité de désendettement. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute.

La limite haute généralement admise est de 10 à 12 ans pour les communes. Pour les communautés urbaines, cette limite haute est plutôt de 8 à 10 ans en consolidé, compte tenu de la rigidité de la structure budgétaire des EPCI. La capacité de désendettement de la communauté urbaine s'établit pour sa part en consolidé à 7,3 années fin 2024.

Récapitulatif des principaux soldes et ratios (données budgétaires non retraitées)

CA 2024	
en M€	
EPARGNE DE GESTION	93
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	16,6%
EPARGNE BRUTE	76
TAUX D'EPARGNE BRUTE	13,6%
EPARGNE NETTE	46,7
ENDETTEMENT	554
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	7,3 années

Il s'agit de données non retraitées qui le seront ensuite dans la cadre de l'analyse financière. Des différences pourront alors apparaître notamment du fait du retraitement de décalage d'exercice, de cessions d'immobilisations ou autres recettes et dépenses à caractère très exceptionnel….

Partie III.

Analyse de la section d'investissement

DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SOUTENUES

Les 3 postes "clé" de la section d'investissement sont les dépenses d'équipement, les subventions d'équipement, et le remboursement de la dette.

C'est le budget principal qui représente le plus gros poste des dépenses 74%. Les dépenses d'équipement tout budgets confondus représentent 83% contre 17% de subvention d'équipement. L'enveloppe de gestion fixe représente 33% contre 67% consacré aux projets exceptionnels.

Le Plan Pluriannuel d'investissement a fait l'objet d'une relecture afin de développer les actions en faveurs du développement de plate-forme industrialo-portuaire, des services publics en lien avec la transition écologique et l'attractivité du territoire afin de répondre aux enjeux climatiques, environnementaux, démocratiques et économiques et sociaux

► STRUCTURATION DU PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Le plan pluriannuel regroupe les dépenses d'investissement hors charges financières, c'est-à-dire hors remboursement en capital de la dette. On parle alors de dépenses d'équipement afin de caractériser ces dépenses permettant de mettre en œuvre le projet communautaire. Sur 158M€ d'investissement (hors remboursement anticipé), 121M€ concernent les dépenses dites d'équipement.

Deux enveloppes ont été créées pour distinguer la nature des dépenses :

- L'enveloppe de gestion fixe qui regroupe les investissements récurrents pour 40 M€ dont 10 M€ de subvention d'équipement.
- L'enveloppe projet qui regroupe les investissements exceptionnels 78M€ dont 10 M€ de subventions d'équipement.

121M€ d'investissement (dépenses & subventions d'équipement)

- 40 M€ d'investissement récurrent
  - 30M€ de dépenses d'équipement
  - 10M€ de subventions d'équipement
- 81M€ d'investissement exceptionnel
  - 71M€ de dépenses d'équipement
  - 10M€ de subvention d'équipement

► 2024 : POURSUITE DU DEPLOIEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE

Ambition 1 : Conforter l'attractivité retrouvée de notre territoire

L'atteinte de cette ambition passe par la poursuite du renouveau économique et la construction d'une agglomération attractive avec **64,5M€ réalisés.**

On peut citer, de façon non exhaustive, les actions suivantes :

- Rénovation de la duchesse Anne pour 7M€.
- Aide au développement du domaine portuaire pour 2 M€.
- Rénovation de la voirie pour 5M€.
- Renouvellement urbain de différents sites dans l'agglomération : Gravelines, Coudekerque-Branche, Armbouts-Cappel, Téteghem, pour 5M€.
- Renouvellement du parc d'autobus pour 2,6 M€.

Ambition 2 : Faire preuve d'audace et d'innovation en faveur de la transition écologique, énergétique et sociale

Il est devenu essentiel d'innover afin de répondre aux impératifs de la transition écologique et énergétique et à l'amélioration du cadre de vie. C'est **38M€** qui y ont été consacrés :

- Poursuite du projet Euraénergie pour 6M€.
- Poursuite de la rénovation de la digue du chenal de l'Aa à Grand-Fort-Philippe pour 3M€.

Afin de consolider le collectif, favoriser la solidarité et animer une gouvernance solide avec les partenaires du territoire, la Communauté Urbaine de Dunkerque active de nombreux leviers pour y aboutir et a mis en place des actions en 2024 pour **11M€** dont **:**

- Fonds de concours aux communes pour 4M€.
- Centre d'entrainement de football pour 1,4M€.
- Plan piscine pour 2M€.

Projet de territoire	
I - CONFORTER L'ATTRACTIVITE RETROUVEE DE NOTRE TERRITOIRE	
I.1 Poursuivre le renouveau économique de notre territoire	
I.1.1 Faire le pari du bassin industrialo-portuaire du 21e siècle	2 047 985,79€
I.1.2 Impulser la dynamique entrepreneuriale	2 576 852,51€
I.1.3 Jouer la carte d'un tourisme multiples facettes	10 813 183,29€
I.1.4 Développer une offre de formation en lien avec les nouveaux besoins économi	315 187,92€
Sous-total I.1	***15 753 209,51€***
I.2 - Habiter une agglomération attractive	
I.2.1 Poursuivre le renouvellement urbain de notre agglomération	18 682 835,41€
I.2.2 Construire un habitat attractif et inclusif	7 849 348,54€
I.2.3 Dynamiser l'offre commerciale et tertiaire	4 213 543,67€
I.2.4 Accompagner les nouvelles formes de mobilités	14 695 831,10€
I.2.5 Rayonner au-delà de nos frontières	1 730 566,90€
Sous-total I.2	***47 172 125,62€***
II- FAIRE PREUVE D'AUDACE ET D'INNOVATION EN FAVEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	
II.1 - Innover pour répondre aux impératifs de la transition écologiques	
II.1.1 Accélerer la transition énergétique du territoire	12 175 188,98€
II.1.2 Prévenir les risques naturels	3 279 402,54€
II.1.3 Préserver les biens communs	20 581 162,17€
II.1.4 La ville durable, une approche transversale et intégrée des transitions	3 479 798,22€
Sous-total II.1	***39 515 551,91€***
II.2 - Innover en faveur de l'amélioration du cadre de vie	
II.2.1 Préserver la biodiversité	2 140 798,01€
II.2.2 Réduire les nuisances	61 075,59€
II.2.3 Maintenir et adapter l' offre de de soins	256 643,14€
II.2.4 Sensibiliser les habitants aux enjeux	625 556,56€
Sous-total II.2	***3 084 073,30€***
III - FAIRE SOCIETE A TOUTES LES ECHELLES DU TERRITOIRE	
III.1 - Favoriser le vivre ensemble et la solidarité	
III.1.1 Partager des émotions collective	1 205 653,02€
III.1.2 Mettre la solidarité au coeur des politiques publiques	1 876 641,14€
Sous-total III.1	***3 082 294,16€***
III.3 - Animer une gouvernace solide avec les partenaires du territoire	
III.3.1 Conforter le rôle particulier des communes dans l'agglomératon	6 845 615,97€
III.3.4 Le Numérique au service des objectifs du projet de territoire	968 686,72€
Sous-total III.3	***7 814 302,69€***
IV-AUTRES	
IV.1.1 Autres	
IV.1.1 Autres	4 782 826,17€
	121 204 383,36

LA NOUVELLE ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

Elle a été introduite par l'article 191 de la loi de finances 2024.

Son objectif est de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique et de valoriser les investissements favorables à l'environnement. Elle introduit l'obligation pour les collectivités à partir de 2025 pour les collectivités d'intégrer cette annexe dans leur CA ou leur compte financier unique (CFU).

Cette annexe effectue une classification des investissements selon leur impact environnemental (favorable, neutre ou défavorable) à partir de plusieurs axes d'analyses déployées progressivement.

- ***Axes d'analyse : L'annexe prend en compte six critères :***

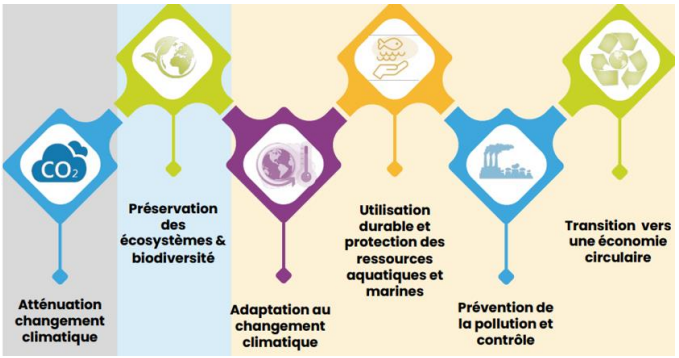

- **Outil de cotation** : Les collectivités peuvent utiliser leurs propres outils ou des logiciels spécialisés pour évaluer leurs dépenses.

- **Valorisation nationale** : Les données collectées permettront d'agréger les efforts des collectivités et de faciliter la planification écologique à l'échelle national.

Pour 2024, seuls 17 natures et 1 axe sont concernés par la cotation

		2025 (CA 2024)	2026 (CA 2025)	2027 (CA 2026)	2028 (CA 2027)
Natures	17 natures initiales	✓	✓	✓	✓
	Autres dépenses réelles IVT		✓	✓	✓
Budgets	Budget principal	✓	✓	✓	✓
	Budgets annexes M57	✓	✓	✓	✓
	Budgets annexes M4	✓	✓	✓	✓

Pour effectuer cette cotation, la méthodologie proposée par I4CE a été suivie.

Extrait des annexes de la maquette CFU 2024

Budget Principal

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	548 489,10	61 050,18	0,00	0,00	412 257,88	75 181,06
A125	Constructions	3 663 416,78	0,00	0,00	0,00	218 540,23	3 444 876,55
A130	Réseaux et installations de voirie	726 891,33	245 868,03	0,00	0,00	455 875,51	25 147,79
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	250 902,61	0,00	0,00	74 188,52	176 714,29	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	32 409 501,44	10 472 041,79	0,00	47 880,00	17 376 336,98	4 513 242,67
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	37 599 181,46	10 778 959,98	0,00	122 068,52	18 639 724,89	8 058 428,07

Budget Assainissement

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	9 409 285,44	919 774,14	0,00	0,00	8 464 732,89	24 778,41
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**9 409 285,44**	**919 774,14**	**0,00**	**0,00**	**8 464 732,89**	**24 778,41**

Budget Ordures ménagères

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	6 253,50	0,00	0,00	0,00	6 253,50	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	340,32	0,00	0,00	340,32	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	1 102 272,89	688 219,05	0,00	320 049,01	94 004,83	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	2 985 095,95	1 742 017,93	0,00	120 043,63	672 828,92	450 205,47
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**4 093 962,66**	**2 430 236,98**	**0,00**	**440 432,96**	**773 087,25**	**450 205,47**

Budget transport

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	133 964,22	0,00	0,00	0,00	0,00	133 964,22
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 588 153,46	0,00	0,00	0,00	3 588 153,46	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 722 117,68	0,00	0,00	0,00	3 588 153,46	133 964,22

Budget GEMAPI

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	250 887,22	0,00	0,00	0,00	250 887,22	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	3 504 779,44	474 093,80	0,00	0,00	12 568,80	3 018 116,84
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 755 666,66	474 093,80	0,00	0,00	263 456,02	3 018 116,84

Budget photovoltaïque

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	43 295,82	43 295,82	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	43 295,82	43 295,82	0,00	0,00	0,00	0,00

Le remboursement de la dette

29,326 M€ (+0,636M € ; +2,21%)

En **2024, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 29,326 M€, contre 28,69 M€ en 2023, soit une augmentation de +0,636 M€ (+2,21%)** (hors remboursements anticipés refinancés et hors dette récupérable).

Le remboursement de la dette évolue en définitive peu au regard de l'évolution importante de la dette. Il est important de préciser que des différés d'amortissement ont été mis en place sur une partie (60M€) des nouveaux emprunts contractualisés en 2023 et 2024, afin de reporter les premiers remboursements en capital au moment de l'encaissement de la nouvelle fiscalité provenant des nouvelles entreprises.
En conséquence, le remboursement de la dette devrait continuer à progresser à partir de 2026.

La dette et sa gestion, est analysée ci-après, de manière plus détaillée.

LE MODE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS MARQUE PAR UN RECOURS A L'EMPRUNT A LA BAISSE

L'épargne brute et l'épargne nette ont été analysées précédemment.

Un fonds de compensation de la TVA (FCTVA) en augmentation

7,701 M€ (+1,658M€ ; +27,45%)

Le FCTVA a augmenté en 2024.

Des subventions et dotations en augmentation

13,922M€ (+1,440M€ ; +11,54%)

Elles ont été encaissées à hauteur de 13,922M€ en 2024. Elles s'élevaient en 2023 à 12,482 M€.

Un recours à l'emprunt en baisse

62,817 M€ (- 28,387M€ ; -31,12%)

Le recours à l'emprunt en 2024 (y compris les avances remboursables de l'Agence de l'eau) a été de 62,817 M€ contre 91,204 M€* en 2023. Il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année.

*ce montant comprend les emprunts contractés en 2023 (30M€) pour financer la subvention d'équipement accordée à la Société VERKOR.

LA DETTE ET SA GESTION : UN ENDETTEMENT EN AUGMENTATION MAIS SECURISE

Evolution de la dette consolidée

554,13M€ (+33,49M€ ; +6,43%)

A la date du 31/12/2024, la dette retraitée* de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'affiche de manière consolidée à 554,13M€ (contre 520,64M€ au 31/12/2023).

La variation positive de la dette de +33,49M€ conduit à une évolution de l'endettement de 6,43%. Le recours à l'emprunt a été nécessaire sur l'année 2024 à hauteur de 60,88M€ auquel il convient d'ajouter les avances remboursables perçues de l'Agence de l'eau de 1,93M€ **pour financer des dépenses d'investissements réalisées à hauteur de 121 M€.**

Cette dette retraitée* est composée principalement de la dette bancaire pour un encours de 542,68M€, et de manière résiduelle d'une dette due à l'Agence de l'eau et à l'Etat pour un montant respectivement de 9,17M€ et 2,27M€.

**hors compte 165-1676-168, et y compris les retraitements repris dans le tableau ci-dessous.*

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors autres dettes comptes 165 - 1676 - 168)						
DETTE BANCAIRE	516 645 304	97,78%	542 682 368	97,69%	26 037 064	5,04%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	0,43%	2 278 690	0,41%	0	0,00%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 456 389	1,79%	10 562 064	1,90%	1 105 675	11,69%
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES avant retraitement	528 380 383	100,00%	555 523 122	100,00%	27 142 739	5,14%
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	*1 738 000*	*0,33%*	*1 390 400*	*0,25%*	*-347 600*	*-20,00%*
Déduction emprunt relais souscrits auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir sur la période 2019-2022 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	*6 000 000*	*1,14%*	*-*	*0,00%*	*-6 000 000*	*-100,00%*
TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES après retraitement	520 642 383	98,54%	554 132 722	99,75%	33 490 339	6,43%

Evolution de la dette consolidée sur la période 2018-2024

La progression de l'endettement de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur la période 2018-2024 apparaît significative (+ 186,75M€), mais reste en définitive relativement modérée +31,12M€ en moyenne annuelle, notamment au regard du volume des investissements réalisés sur la même période d'un montant total de 677 M€ THNS compris (soit 112,8M€ par an en moyenne).

En conséquence, le recours à l'emprunt s'est avéré indispensable pour financer un programme d'investissements ambitieux nécessaire à la transformation, au développement et à l'attractivité du territoire, ainsi qu'à l'adaptation des services publics aux enjeux de la transitions écologique.

Celui-ci a été réalisé, dans un contexte de taux extrêmement favorable aux collectivités locales sur la période 2018-2022 (financements obtenus à des conditions taux fixes inférieures à 1%). En effet, les frais financiers n'ont cessé de diminuer sur la période 2018-2022 (9,1M€ en 2018 à 8,43M€ en 2022). **En revanche, la hausse des taux courts monétaires et des taux longs intervenue à partir du second semestre 2022** dans un contexte inflationniste, associée à une évolution à la hausse de l'endettement, a contribué à une augmentation importante des frais financiers, constatés sur l'année 2024 à 13,9M€ (12,34M€ en 2023). **Néanmoins, leur poids dans les dépenses de fonctionnement 2024 reste limité aux alentours de 4%.**

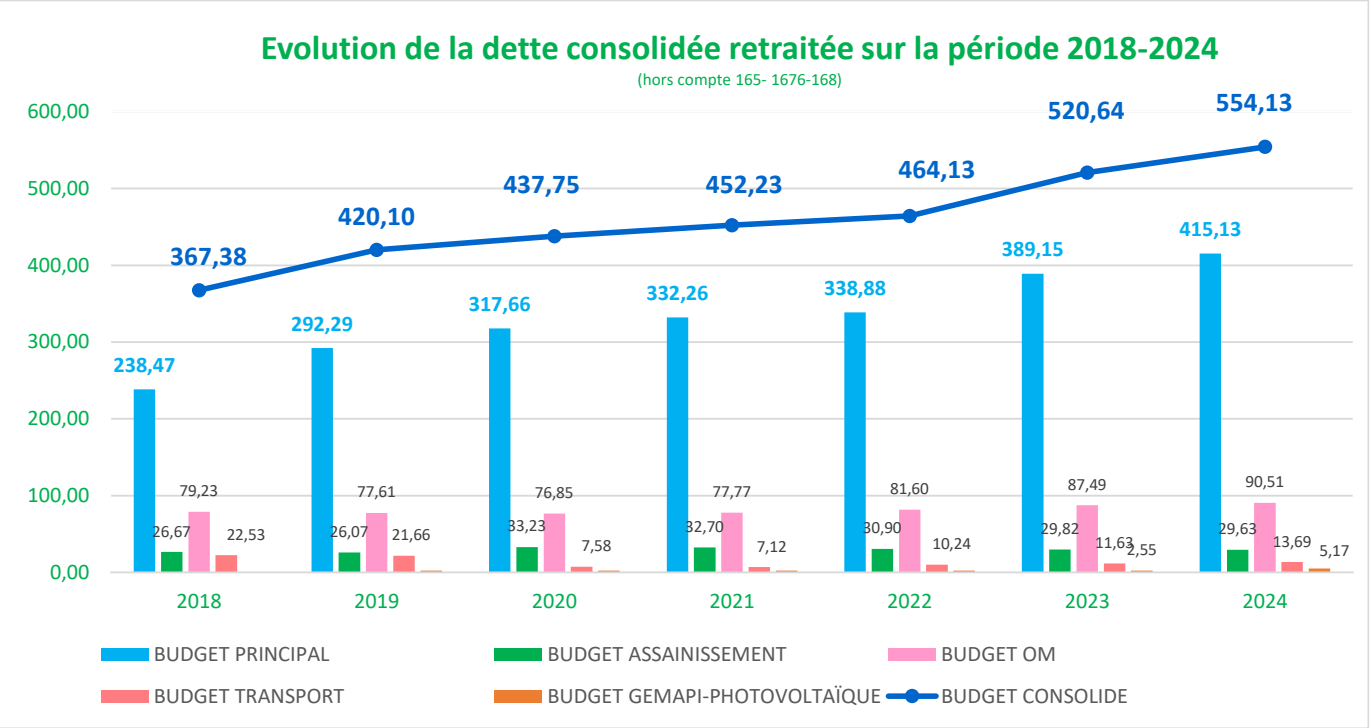

De manière plus détaillée, l'évolution de l'endettement pour l'année 2024 est constatée principalement sur le budget principal (+25,98M€), et le reste sur les budgets annexes (+7,51M€).

Evolution à la hausse de la dette du budget principal

415,13 M€ (+25,98M€ ; + 6 ,68%)

La majorité des investissements sont réalisés sur le budget principal. En conséquence, la dette du budget principal est affichée en hausse de +25,98M€ (soit +6,68%), et s'élève à 415,13M€ au 31/12/2024 (contre 389,15 M€ au 31/12/2023).

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)						
DETTE BANCAIRE	389 148 426	100,00%	415 132 017	100,00%	25 983 591	6,68%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	**389 148 426**	**100,00%**	**415 132 017**	**100,00%**	**25 983 591**	**6,68%**

Evolution à la hausse de la dette du budget des ordures ménagères

90,51 M€ (+3,02M€ ; +3,46%)

La dette du budget des ordures ménagères progresse également de + 3,02M€ (soit +3,46%) pour atteindre 90,51M€ au terme de l'exercice 2024 (contre 87,49M€ au 31/12/2023), au regard des investissements importants réalisés en 2024, notamment le lancement de la construction du nouveau centre de tri.

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	87 487 936	100,00%	90 512 740	100,00%	3 024 804	3,46%
Dont encours Nouveau Centre de tri	-		*5 000 000*		*5 000 000*	
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	**87 487 936**	**100,00%**	**90 512 740**	**100,00%**	**3 024 804**	**3,46%**

Evolution à la hausse de la dette des autres budgets annexes

48,49 M€ (+4,48M€ ; +10,18%)

La même tendance est observée sur la majorité des autres budgets annexes, et de manière plus marquée sur les budgets Transport et Gemapi. En effet, l'endettement retraité du budget Transport augmente de +2,057M€ (+17,69%) pour s'afficher à 13,69M€ au terme de l'exercice 2024 (contre 11,63M€ au 31/12/2023). Cette situation est également constatée sur le budget Gemapi +2,57M€ (+112,35%) avec un endettement qui s'élève à 4,85M€ au 31/12/2024 (contre 2,29M€ au 31/12/2023).

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	15 355 718	87,08%	11 413 537	83,36%	-3 942 182	-25,67%
Avance Remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de la mobilité	2 278 690	12,92%	2 278 690	16,64%	0	0,00%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT avant retraitement	**17 634 408**	**87,08%**	**13 692 227**	**83,36%**	**-3 942 182**	**-22,36%**
Déduction emprunt relais souscrit auprès de l'AFL (préfinancement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité)	*6 000 000*	*34,02%*	*-*	*0,00%*	*-6 000 000*	*-100,00%*
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT après retraitement	**11 634 408**	**65,98%**	**13 692 227**	**100,00%**	**2 057 818**	**17,69%**
BUDGET GEMAPI						
DETTE BANCAIRE	2 286 141	100,00%	4 854 546	100,00%	2 568 405	112,35%
TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI	**2 286 141**	**100,00%**	**4 854 546**	**100,00%**	**2 568 405**	**112,35%**
BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE						
DETTE BANCAIRE	264 550	100,00%	311 132	100,00%	46 583	17,61%
TOTAL DETTE BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	**264 550**	**100,00%**	**311 132**	**100,00%**	**46 583**	**17,61%**

Seul l'endettement du budget Assainissement décroît, de manière modérée à -0,19M€ (-0,64%), pour s'afficher à 29,63M€ au 31/12/2024 (contre 29,82M€ au 31/12/2023).

	AU 31/12/2023		AU 31/12/2024		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	22 102 533	70,04%	20 458 397	65,95%	-1 644 136	-7,44%
DETTE AGENCE DE L'EAU	9 456 389	29,96%	10 562 064	34,05%	1 105 675	11,69%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT avant retraitement	**31 558 922**	**100,00%**	**31 020 460**	**100,00%**	**-538 462**	**-1,71%**
Déduction Dette Agence de l'Eau récupérable auprès de SUEZ	*1 738 000*	*5,51%*	*1 390 400*	*4,48%*	*-347 600*	*-20,00%*
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT après retraitement	**29 820 922**	**94,49%**	**29 630 060**	**95,52%**	**-190 862**	**-0,64%**

Un taux moyen de la dette en légère baisse dans un contexte de détente progressive des taux

2,92% (-0,15%)

Après 10 années de baisses consécutives ayant fait passer le taux moyen de la dette de 3,63% en 2011 à 1,72% en 2021, le taux moyen de la dette a augmenté sur les exercices 2022 et 2023 en s'établissant respectivement à 2,34% et 3,07% au regard d'une politique monétaire de la banque Centrale Européenne plus restrictive marquée par des hausses successives des taux pour lutter contre la forte inflation.

Dans un contexte de détente progressive des taux courts monétaires en 2024, le taux moyen de la dette s'est légèrement amélioré et s'établit à 2,92% au 31/12/2024 contre 3,07% en 2023.

Les emprunts à taux variable présents dans l'encours de la dette ont permis en effet de bonifier le taux moyen de la dette.
Les nouveaux financements en 2024 ont été souscrits aux deux tiers à taux variable, afin de tirer bénéfice de la baisse de taux, et au regard des conditions à taux fixes qui ne sont pas redescendus sur les niveaux qui prévalaient avant la remontée des taux (financements obtenus en 2024 à taux fixe à 3,33% et 3,49% sur une durée de 25 ans).

Le taux moyen de la dette reste néanmoins performant au regard de la durée de vie résiduelle et de la durée de vie moyenne des emprunts qui s'affichent respectivement à 18 ans et 11 mois et 10 ans et 6 mois.

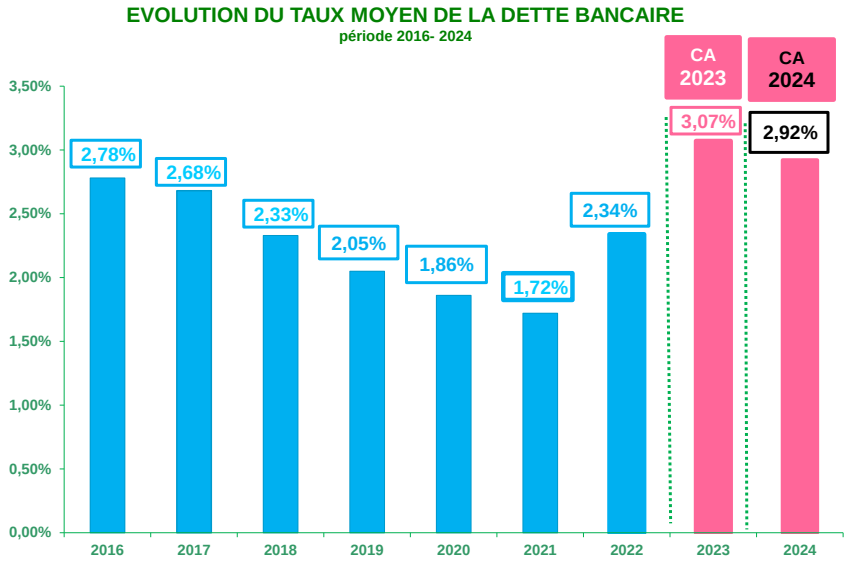

ANNEE 2024 -Taux moyen, Durée de Vie Résiduelle et Vie Moyenne Résiduelle budgets consolidés, par type de risque et par budget au 31/12/2024 :

TAUX MOYEN, DUREE DE VIE RESIDUELLE ET DUREE DE VIE MOYENNE				
	CRD	TAUX MOYEN	DUREE DE VIE RESIDUELLE	DUREE VIE MOYENNE
BUDGETS CONSOLIDES				
DETTE BANCAIRE CONSOLIDEE	**542 682 368**	**2,92%**	18 ans et 11 mois	10 ans et 6 mois
PAR TYPE DE RISQUE				
Dette à taux fixe	**318 839 950**	**2,38%**	20 ans	11 ans et 2 mois
Dette à taux variable	**149 311 188**	**3,85%**	17 ans et 2 mois	9 ans et 3 mois
Dette à taux variable couvert	**67 947 897**	**3,32%**	18 ans et 9 mois	11 ans et 1 mois
Dette structurée	**6 583 333**	**3,97%**	8 ans et 11 mois	4 ans et 11 mois
PAR BUDGET				
PRINCIPAL	**415 132 017**	**2,79%**	19 ans et 9 mois	11 ans
ORDURES MENAGERES	**90 512 740**	**3,51%**	15 ans et 11 mois	8 ans et 9 mois
ASSAINISSEMENT	**20 458 397**	**2,81%**	14 ans et 9 mois	8 ans et 8 mois
TRANSPORT	**11 413 537**	**3,48%**	17 ans et 5 mois	9 ans
GEMAPI	**4 854 546**	**2,88%**	24 ans	13 ans et 4 mois
PHOTOVOLTAÏQUE	**311 132**	**2,90%**	23 ans et 5 mois	11 ans et 10 mois

Une gestion sécurisée de la dette

Positionnée à 98,79% sur des financements classiques simples

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées à développer l'information financière sur les produits structurés.

Les éléments d'analyse de la dette bancaire au 31 décembre 2024 confirment la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La dette bancaire est orientée majoritairement (98,79%) sur des financements bancaires simples. Les financements structurés représentent seulement 1,21% de l'encours bancaire, et ceux-ci sont par ailleurspositionnés (100%) sur des montages peu complexes et présentant peu de risque *(Présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les annexes des documents budgétaires).*

Par ailleurs, le taux moyen de la dette structurée reste performant à 3,97% au 31/12/2024 (contre 3,92 % au 31/12/2023), sensiblement inférieur aux conditions à taux fixe classique au moment de la souscription des emprunts structurés.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE (1)

ENCOURS AU 31/12/2024 :	542 682 368 €		
dont	**Encours**	**%**	nombre de contrats
FINANCEMENTS CLASSIQUES :	**536 099 035 €**	**98,79%**	**101**
dont encours à taux fixe classique	318 839 950 €	58,75%	63
dont encours à taux variable classique	149 311 188 €	27,51%	27
dont encours à taux variable classique couvert	67 947 897 €	12,52%	11
FINANCEMENTS STRUCTURES :	**6 583 333 €**	**1,21%**	**4**
dont encours structurés à risque faible	6 583 333 €	1,21%	4
dont encours structurés à risque élevé	0 €	0,00%	0
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0
TOTAL	**542 682 368 €**	**100%**	**105**

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
TAUX FIXE	**59,97%**
dont taux fixe classique	58,75%
dont taux fixe structuré	1,21%
TAUX VARIABLE	**40,03%**
dont taux variable classique	27,51%
dont taux variable couvert	12,52%
dont taux variable structuré	0,00%
TOTAL	**100%**

Cette situation est d'ailleurs confirmée après l'applicationpour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées et options), **de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* « Gissler », dans la mesure où 100% de la dette bancaire est positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au terme de l'année 2024.**

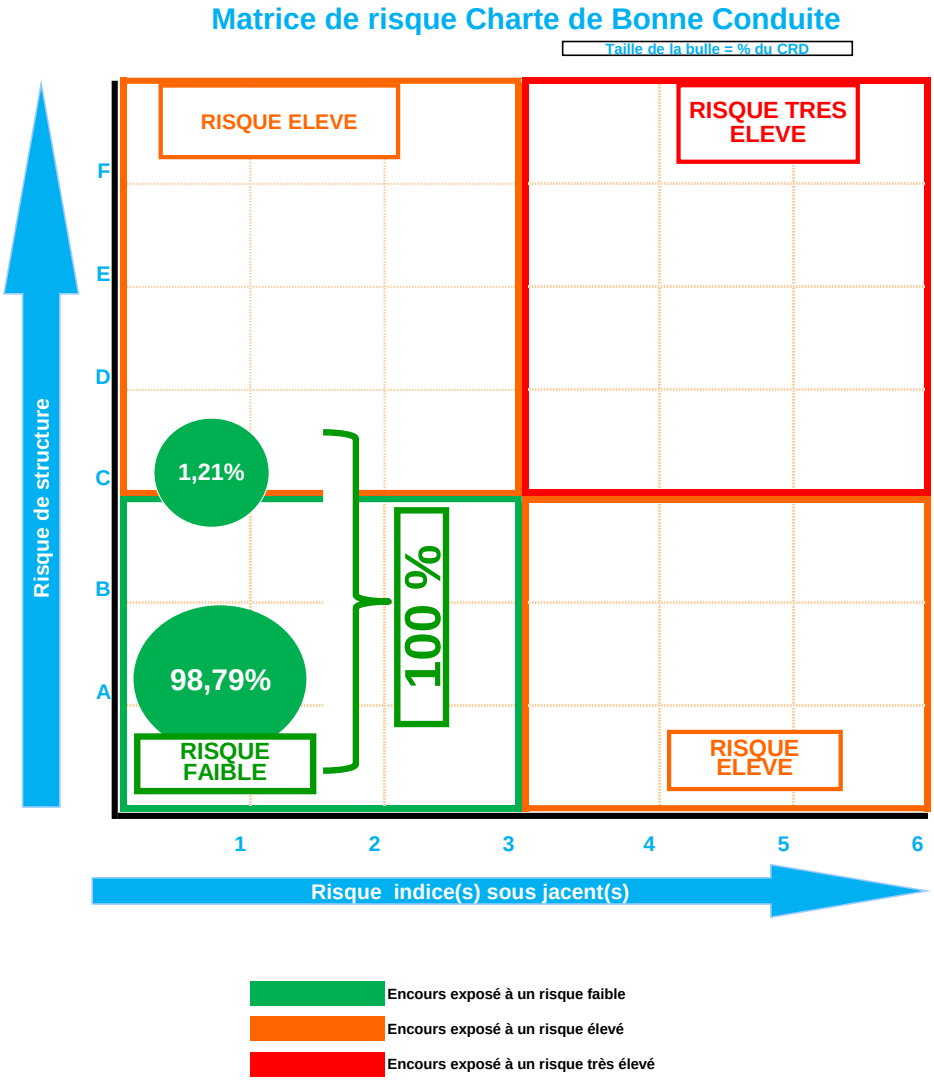

*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.
Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR …) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

-le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.
Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

Evolution de la structure de la dette bancaire

59,97% à taux fixe /40,03% à taux variable au 31/12/2024

Au terme de l'exercice 2024, la structure de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque est correctement positionnée majoritairement à taux fixe à 59,97% (dont 58,75% à taux fixe classique et 1,21%à taux fixe structuré) **contre 40,03% à taux variable** (dont 27,51% à taux variable classique, et 12,52% à taux variable couvert).

Cette structure de la dette est en parfaite adéquation avec les recommandations faites par notre conseil en gestion de dette Finance Active qui préconise pour un emprunteur récurrent, comme la Communauté Urbaine de Dunkerque, une répartition du risque de taux 60% à taux fixe et 40% à taux variable.

RISQUE DE TAUX après opération de couverture au 31/12/2024 (%encours)

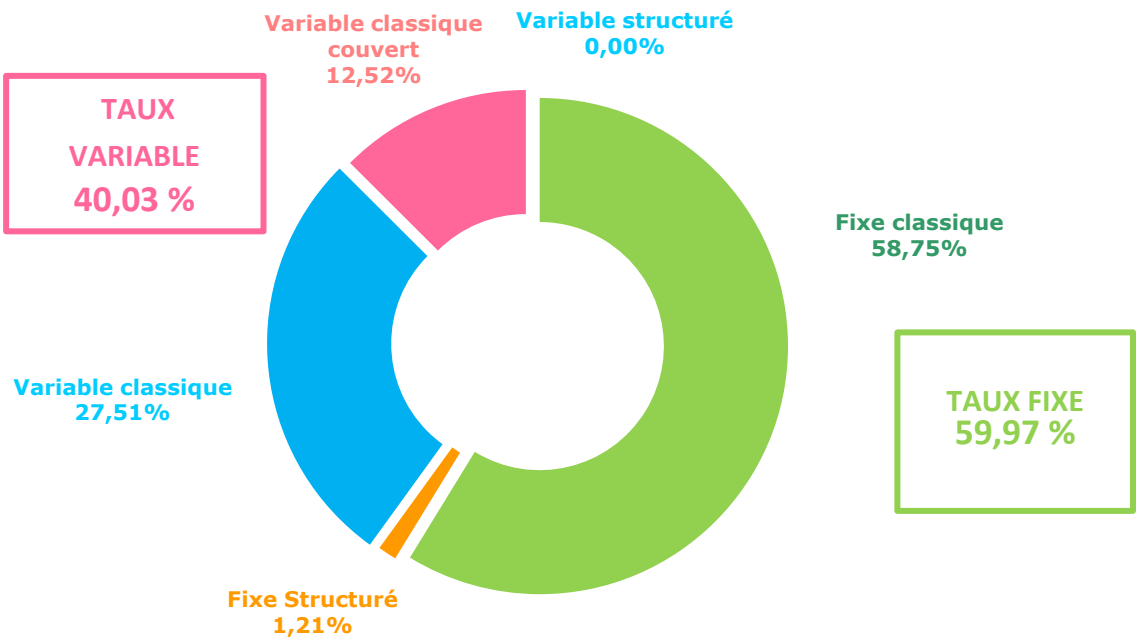

Evolution de la structure de la dette bancaire sur la période 2024-2032

Les perspectives de l'évolution de chaque catégorie du risque de taux (à dette constante) montrent une structure de la dette relativement stable sur la période 2024-2032, avec une part taux fixe-taux variable (en moyenne sur la période) à 62-38% jusqu'en 2032, qui reste en phase avec les recommandations citées ci-avant.

Néanmoins, lorsque les conditions de marchés seront plus favorables, il conviendra de renouveler les couvertures de taux (cap ou tunnel) arrivant à échéance sur la période 2027-2028, mises en place sur une partie de la dette à taux variable, afin de limiter l'impact de l'augmentation des frais financiers dans un contexte de hausse des taux courts monétaires.

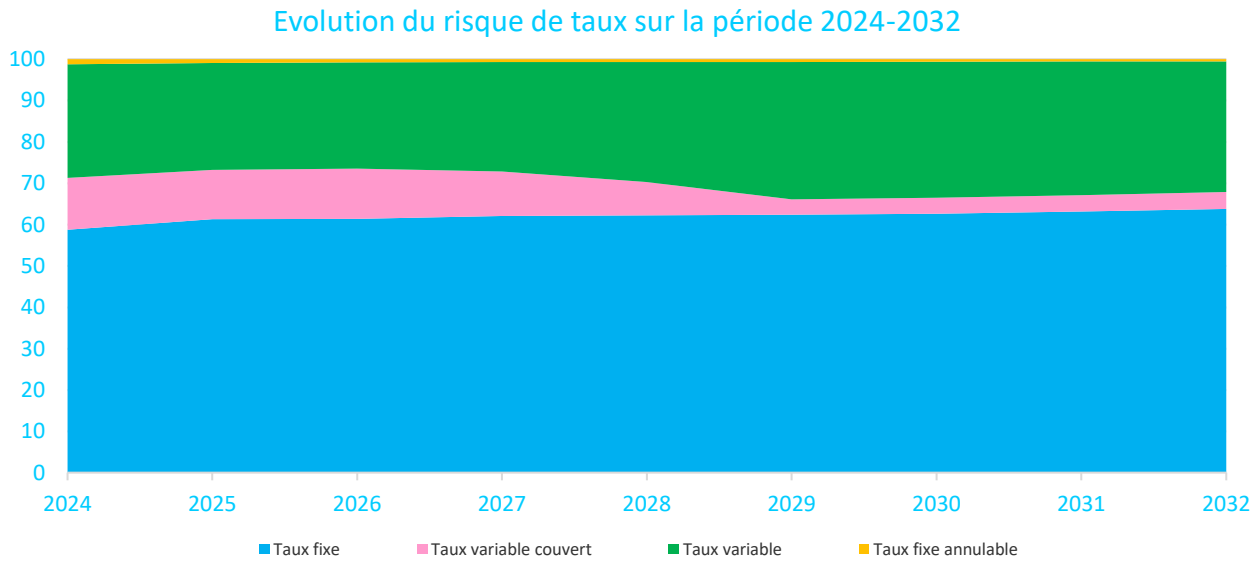

ANNEE 2024 – Présentation de la structure de la dette du budget principal et des budgets annexes au 31/12/2024 :

Budget	Encours au 31/12/2024	Type de risque	Encours par type de risque	% d'exposition
PRINCIPAL	415 132 017 €	Taux fixe	230 724 967 €	55,58%
		dont Taux fixe classique	229 131 967 €	55,19%
		dont Taux fixe structuré	1 593 000 €	0,38%
		Taux variable	184 407 050 €	44,42%
		dont Taux variable classique	122 727 523 €	29,56%
		dont Taux variable couvert	61 679 527 €	14,86%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%
ASSAINISSEMENT	20 458 397 €	Taux fixe	12 562 770 €	61,41%
		dont Taux fixe classique	12 185 770 €	59,56%
		dont Taux fixe structuré	377 000 €	1,84%
		Taux variable	7 895 627 €	38,59%
		dont Taux variable classique	4 168 325 €	20,37%
		dont Taux variable couvert	3 727 302 €	18,22%
ORDURES MENAGERES	90 512 740 €	Taux fixe	71 242 334 €	78,71%
		dont Taux fixe classique	66 663 000 €	73,65%
		dont Taux fixe structuré	4 579 333 €	5,06%
		Taux variable	19 270 406 €	21,29%
		dont Taux variable classique	16 729 337 €	18,48%
		dont Taux variable couvert	2 541 068 €	2,81%
TRANSPORT	11 413 537 €	Taux fixe	6 875 129 €	60,24%
		dont Taux fixe classique	6 841 129 €	59,94%
		dont Taux fixe structuré	34 000 €	0,30%
		Taux variable	4 538 408 €	39,76%
		dont Taux variable classique	4 538 408 €	39,76%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
GEMAPI	4 854 546 €	Taux fixe	3 732 432 €	76,89%
		dont Taux fixe classique	3 732 432 €	76,89%
		dont Taux fixe à phase	0 €	0,00%
		dont Taux fixe structuré	0 €	0,00%
		Taux variable	1 122 114 €	23,11%
		dont Taux variable classique	1 122 114 €	23,11%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
PHOTOVOLTAÏQUE	311 132 €	Taux fixe	285 652 €	91,81%
		dont Taux fixe classique	285 652 €	91,81%
		Taux variable	25 480 €	8,19%
		dont Taux variable classique	25 480 €	8,19%
		dont Taux variable couvert	0 €	0,00%
CONSOLIDE	542 682 368 €	Taux fixe	325 423 283 €	59,97%
		dont Taux fixe classique	318 839 950 €	58,75%
		dont Taux fixe structuré	6 583 333 €	1,21%
		Taux variable	217 259 085 €	40,03%
		dont Taux variable classique	149 311 188 €	27,51%
		dont Taux variable couvert	67 947 897 €	12,52%
		dont Taux variable structuré	0 €	0,00%

Emprunts nouveaux mobilisés ou souscrits au cours de l'année 2024

N° DE CONTRAT	ORGANISME PRETEUR	MONTANT DU CONTRAT	MONTANT MOBILISE SUR 2024	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	DATE DE VERSEMENT	TAUX		DUREE	PERIODICITE
						Type	%		
(000601) MIN546235EUR	LA BANQUE POSTALE	**20 000 000 €**	**20 000 000 €**	11/12/2023	30/04/2024	variable	Euribor 3 M +0,79%	25ans	Trimestrielle
(000603) 59-16734476CGP5CU DUN	ARKEA BANQUE Entreprises et Institutionnels	**5 000 000 €**	**5 000 000 €**	04/07/2024	15/11/2024	variable	Euribor 3 M +0,77%	25 ans	Trimestrielle
MIN547920EUR(000604)	LA BANQUE POSTALE	**15 000 000 €**	**15 000 000 €**	19/06/2024	31/10/2024	fixe	Taux fixe 3,49% (base excact/360)	25 ans	Trimestrielle
MIN547919EUR(000605)	LA BANQUE POSTALE	**10 000 000 €**	**10 000 000 €**	19/06/2024	15/11/2024	variable	Euribor 3 M +0,77%	25 ans	Trimestrielle
(000606) CP2495	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD (financement BEI autobus électriques)	**1 630 461 €**	**1 630 461 €**	05/09/2024	15/11/2024	variable	Euribor 3 M +0,60%	15 ans	Trimestrielle
(000607) 3953-3957	AGENCE France LOCALE	**30 000 000 €**	**4 250 000 €**	29/11/2024	phase de mobilsation du 12/12/2024 au 20/05/2025 sur index Euribor 3 M +0,45% 1er décaissement au 27/12/2024	fixe	Taux fixe 3,33% (base excact/360)	25 ans	Trimestrielle
(000608) MIN549671EUR	LA BANQUE POSTALE	**10 000 000 €**	**0 €**	02/12/2024	phase de mobilsation du 23/12/2024 au 15/05/2025 sur index €STR +1,26%	fixe	Taux fixe 3,36% (base excact/360)	25 ans	Trimestrielle
(000609) LBP-00019991	LA BANQUE POSTALE (préfinancement du centre de tri)	**5 000 000 €**	**5 000 000 €**	18/12/2024	30/12/2024	variable	Euribor 3 M +0,82% (du 15/03/2025 au 15/12/2027)	3 ans	Trimestrielle
TOTAL EMPRUNTS NOUVEAUX MOBILISES SUR 2024			**60 880 461 €**						

Total emprunts nouveaux non mobilisés en 2024	**35 750 000 €**

Partenaires financiers de la communauté urbaine de dunkerque

Une dette souscrite principalement (97,69%) auprès des établissements bancaires

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 100 contrats d'emprunt, ainsi que 16 instruments financiers (swaps et options de couverture de taux) au 31/12/2024.

Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, **laisse apparaître une diversité de prêteurs au 31/12/2024**, **avec néanmoins un capital restant dû important (68,71%) concentré sur de deux établissements bancaires** (SFIL /La Banque Postale et Agence France Locale)**.**

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2024	%
SFIL CAFFIL	237 132 422 €	43,70%
AGENCE France LOCALE	115 291 961 €	21,24%
ARKEA	53 307 104 €	9,82%
GROUPE CREDIT AGRICOLE	44 594 162 €	8,22%
GROUPE CAISSE D'EPARGNE	38 860 143 €	7,16%
LA BANQUE POSTALE	19 037 850 €	3,51%
SOCIETE GENERALE	15 418 438 €	2,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10 000 000 €	1,84%
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	4 250 000 €	0,78%
CREDIT COOPERATIF	3 073 131 €	0,57%
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	1 717 156 €	0,32%

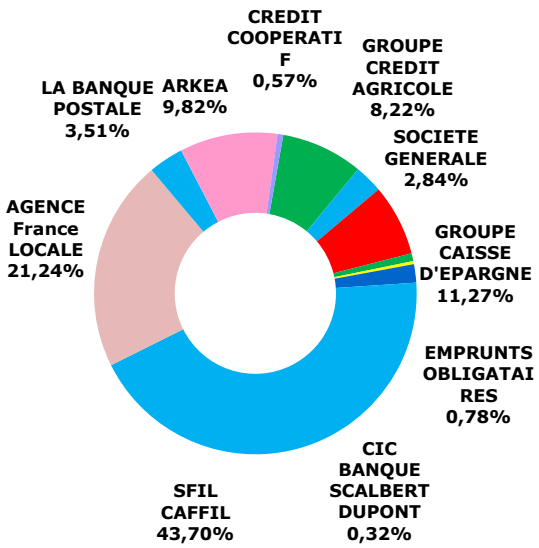

Partie IV.

Le périmètre d’intervention de la CUD

LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

La DSP s'apparente à un contrat par lequel la CUD confie la gestion d'un service public à un opérateur économique, dénommé délégataire, qui en supporte le risque.
La CUD recourt à des concessions en confiant à un délégataire le soin de construire et/ou d'exploiter et d'entretenir un équipement pendant une période compatible avec celle de l'amortissement du bien.
Le choix du délégataire s'opère en fonction de 2 critères :

- L'analyse menée sur le candidat qui permet d'apprécier sa capacité à proposer des bonnes garanties professionnelles et financières ainsi que son aptitude à assurer le service public tant dans sa continuité que dans l'égalité de traitement de l'usager,
- Les différents éléments présentés dans l'offre du candidat au regard des critères techniques et financiers tels que l'équilibre économique du contrat et la qualité de gestion proposée.

Eléments 2024 :

	Objet	Délégataire	Durée	Echéance	Recettes	Dépenses
	Transport	TRANSDEV	5 ans	31/12/2024	5 903 120 €	61 550 337 €
	Assainissement	SUEZ	12 ans	21/12/2034	126 000 €	2 305 749 €
	Gaz	GRDF	15 ans renouvelable 5 ans	31/12/2036	- €	- €
	Eléctricité	EDF/ENEDIS	20 ans	30/06/2039	304 551 €	- €
	Boucle numérique	Altitude infra	22 ans	31/12/2030	- €	- €
	Réseau de chaleur 1	DALKIA	39 ans	31/12/2026	5 740 €	2 846 537 €
	Réseau de chaleur 2	ENGIE	6 ans	04/09/2024	28 365 €	- €
	Patinoire	Vert Marine	5 ans	31/07/2024	62 186 €	201 131 €
	Patinoire	Equalia	5 ans	31/07/2029	92 500 €	77 815 €
	Crématorium	Vandenbusche	25 ans	30/04/2038	672 €	- €
	Palais des congrès Kursaal	Association Dunkerque Congrès	3 ans	31/07/2024	631 697 €	804 509 €
	Palais des congrès Kursaal	Office de Tourisme	3 ans	31/07/2027	114 026 €	76 100 €
	Auberge de Jeunesse "l'Escale"	ARTES	10 ans	30/06/2025	149 525 €	- €
	Golf	BLUEGREEN	7 ans	31/12/2025	12 468 €	- €

LES SOCIETES

Afin de lever les contraintes de gestion pesant sur un certain nombre d'activités du service public comme les opérations d'aménagement, la CUD a créé avec d'autres partenaires des sociétés d'intérêt public local.

Les SEM ont historiquement été créées pour accompagner le mouvement de décentralisation des années 80. Sont venues s'ajouter des sociétés publiques locales (SPL) instituées depuis la loi du 28/05/2010, pour apporter plus de souplesse dans l'attribution de toute nouvelle mission par simple contrat sans obligation de mise en concurrence. C'est ainsi que la Communauté Urbain de de Dunkerque confie sous forme de contrat de concession des opérations d'aménagement à la S3D et la SPAD.

La Communauté urbaine prend également depuis récemment des parts dans des sociétés : FONCIERE et SHYMED.

	Société	Activités	Autres actionnaires	Partiicipation CUD 2024
S3D·SPAD SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT DU DUNKERQUOIS	**SPAD**	**Aménagement/ Construction**	**CUD,Villes de Dunkerque, Bourbourg, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Grande-Synthe, Gravelines, Téteghem**	**9 840 968 €**
S3D·SPAD SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT DU DUNKERQUOIS	**S3D**	**Projet de développement et de renouvellement urbain**	CUD, Ville de Dunkerque,actionnaires privés (47,3%)	**600 000 €**
	SHYMED	**Energie renouvelable**	**Hynamics, Banque des territoires, CUD**	**322 650 €**
la foncière	**FONCIERE DU LITTORAL**	**Commerce**	**CDC, Banque des territoires, S3D, CCI Hauts de France**	3 930 000 €

Dunkerque
Grand Littoral
COMMUNAUTE URBAINE